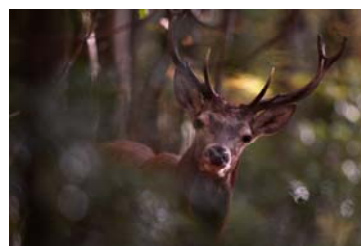
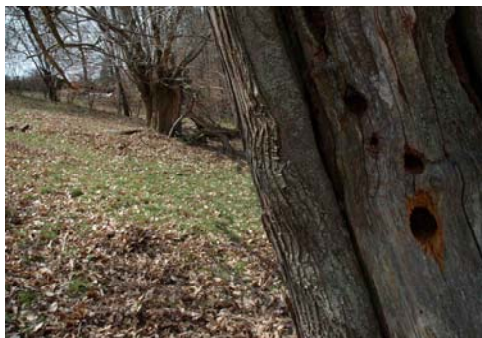


II. PROGRAMME D' ACTIONS 2011-2013

Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



Avec le concours financier des partenaires suivants :



Crédits photos : Olivier VILLA et PNR de Millevaches en Limousin

SOMMAIRE

FICHE ACTION TYPE.....	3
-------------------------------	----------

ENJEU I - MOBILISER DURABLEMENT NOTRE RESSOURCE FORESTIERE.....	4
--	----------

OBJECTIF 1 – Pour une desserte forestière performante, pérenne et intégrée au paysage	5
--	----------

Action I.1. Améliorer l'utilisation et l'entretien des voiries forestières.....	5
---	---

Action I.2. Proposer des alternatives d'organisation et de gestion forestière à l'interface voirie/forêt.....	9
---	---

OBJECTIF 2 – Accompagner les entreprises de travaux forestiers	11
---	-----------

Action I.3. Rencontrer les entreprises de travaux forestiers	11
--	----

Action I.4. Proposer des formations aux entreprises de travaux forestiers	13
---	----

OBJECTIF 3 – Impliquer un plus grand nombre de propriétaires dans la gestion durable de leurs forêts	14
---	-----------

Action I.5. Mettre en place une gestion forestière durable prenant en compte les enjeux ornithologiques sur un secteur expérimental	14
---	----

ENJEU II - VALORISER LOCALEMENT NOTRE RESSOURCE ET DEFENDRE UNE IMAGE DE QUALITE	17
---	-----------

OBJECTIF 1 – Accompagner les entreprises du territoire dans une valorisation locale de la ressource.....	18
---	-----------

Action II.1. Faire émerger des initiatives collectives au sein des petites entreprises de la filière bois	18
---	----

OBJECTIF 2 – Valoriser et développer le savoir-faire des entreprises.....	20
--	-----------

Action II.2. Communiquer sur les entreprises et leur savoir faire.....	20
--	----

Action II.3. Marquer « Parc » des produits et savoir-faire bois.....	22
--	----

Action II.4. Inciter à la création d'une gamme de mobilier en essences locales	25
--	----

Action II.5. Accompagner les projets de recherche appliquée sur le territoire	27
---	----

OBJECTIF 3 – <i>Promouvoir une construction bois intégrée au paysage et issue de circuits courts</i>.....	29
--	-----------

Action II.6. Lancer un appel à projet pour l'extension bois de bâtis anciens communaux	29
--	----

Action II.7. Sensibiliser à l'utilisation du bois dans la construction	31
--	----

ENJEU III - DEVELOPPER LA FILIERE BOIS-ENERGIE LOCALE AU TRAVERS DE LA PLAQUETTE FORESTIERE	32
--	-----------

OBJECTIF 1 – <i>Augmenter la part des collectivités et particuliers alimentés en bois énergie</i>	33
--	-----------

Action III.1. Accentuer la communication auprès des élus.....	33
---	----

OBJECTIF 2 – <i>Mettre en place un approvisionnement local et durable en plaquettes forestières</i>	34
--	-----------

Action III.2. Réaliser un « Plan d'Approvisionnement Territorial » à l'échelle du PNR	34
---	----

ENJEU IV – INTEGRER DURABLEMENT LA FORET DU TERRITOIRE DANS UN CADRE ECONOMIQUE, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DE QUALITE... 36

OBJECTIF 1 – *Accompagner la gestion sylvicole des peuplements* 37

- Action IV.1. Renouveler les peuplements et maintenir le potentiel de production 37
- Action IV.2. Développer des alternatives de gestion forestière 40

OBJECTIF 2 – *Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques* 45

- Action IV.3. Accompagner l'exploitation et la gestion forestière le long de cours d'eau 45
- Action IV.4. Accompagner le franchissement de cours d'eau 49

OBJECTIF 3 – *Améliorer notre connaissance du territoire et les possibilités sylvicoles qui s'offrent à nous* 52

- Action IV.5. « Sylviculture et changements climatiques » 52
- Action IV.6. Mettre en place un outil d'aide à la décision pour tendre à l'équilibre sylvo-cynégétique . 54

OBJECTIF 4 – *Développer l'accueil du public en forêt* 56

- Action IV.7. Réaliser des aménagements sur les forêts à forte valeur patrimoniale 56

ENJEU V – ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE FORESTIERE 58

- Action V.1. Mettre en place un programme de formation pluri-annuel sur la forêt 59
- Action V.2. Animer et mettre en œuvre la Charte forestière de territoire 62

Fiche action type

n°enjeu/n°action1. Intitulé de l'action

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :

n° ENJEU et n° OBJECTIF

Les priorités¹ suivant quatre niveaux allant de très prioritaires (****) à peu prioritaires (*).

Les items suivants seront détaillés :

- nature et contenu de l'action
 - o contexte de l'action
 - o contenu
 - o localisation géographique
 - o objectifs recherchés
 - o maître d'ouvrage envisagé
 - o partenaires associés ou ressource
- échéancier et plan de financement prévisionnels et contenu de l'action
 - o les étapes de réalisation
 - o dépenses prévisionnels décomposé suivants l'origine des dépenses. Les dépenses de fonctionnement (nombre de jour d'animation) et d'investissements (coûts) suivants la légende suivante



Fonctionnement : nombre de jours évalués

Investissement : coût évalué

- o plan de financement prévisionnel précisant les dispositifs de financement envisagés
- o indicateurs de suivi, qui permettront d'évaluer la réalisation de l'action

¹ Les priorités des actions ont été définies par rapport aux retours des différents groupes de travail réalisés et à la stratégie d'intervention du PNR.

ENJEU I - Mobiliser durablement notre ressource forestière

OBJECTIF 1 – Pour une desserte forestière performante, pérenne et intégrée au paysage

OBJECTIF 2 – Accompagner les entreprises de travaux forestiers

OBJECTIF 3 – Impliquer un plus grand nombre de propriétaires dans la gestion durable de leurs forêts

5 actions identifiées

De part la surface forestière (53% du territoire) et la disponibilité de la ressource (accessibilité, proportion de futaie de production) du territoire, la mobilisation du bois est un enjeu fort à l'échelle du PNR, mais aussi à celle de la région.

L'exploitation et la mobilisation du bois sont les vecteurs d'une activité économique importante et d'évolution de la diversité forestière. Devant les objectifs affichés par l'Etat et le Limousin, la mobilisation se doit de maintenir le potentiel de production du territoire, de pérenniser la ressource et d'appréhender le patrimoine naturel (la diversité forestière) et culturel (petit patrimoine bâti).

Fort heureusement, le réseau de voirie est important et relativement de bonne qualité sur le territoire. Le transport de bois rond sujet à de vifs débats est en cours d'évolution sur le département de la Corrèze (ouverture de la voirie départementale). A l'échelle des communes, l'entretien et l'utilisation des pistes forestières restent toutefois problématiques. L'absence de place de dépôts, l'utilisation du réseau communal et l'incompréhension entre les différents usagers (gestionnaires forestiers, propriétaires, riverains) sont sources de conflits.

Outre l'exploitation et la sortie des bois, le maintien et l'accompagnement de l'activité des entrepreneurs restent prioritaires pour pérenniser les capacités de mobilisation du territoire. A l'issue des groupes de travail, la diversification de leur activité et leur fédération ont été les deux points primordiaux évoqués.

Ajoutée à cette mobilisation durable, la perception de l'utilisation de la forêt (exploitation, état des pistes) par les riverains est aussi un paramètre important à ne pas négliger. Une réflexion sur l'intégration de la composante paysagère aux abords des dessertes et voiries doit être menée pour améliorer l'acceptation des riverains et l'attractivité du territoire.

OBJECTIF 1 – Pour une desserte forestière performante, pérenne et intégrée au paysage

Action I.1. Améliorer l'utilisation et l'entretien des voiries forestières

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU I – Mobiliser durablement notre ressource forestière
OBJECTIF 1 – Pour une desserte forestière performante, pérenne et intégrée au paysage
Priorité ****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Des conflits d'usage existent sur le territoire. Ces derniers sont occasionnés lors d'exploitations forestières peu respectueuses de la voirie et/ou de la ressource en eau. Ceci génère des incompréhensions et des tensions entre les élus et les exploitants forestiers. Un code de bonne conduite avait été réalisé en Corrèze, mais sans grand succès malgré l'originalité de la démarche. Le manque de suivi des chantiers par les communes et l'absence de relais « forestiers » communaux sont probablement les principales causes de cet échec. Une initiative similaire a été mise en place récemment dans le cadre de la charte forestière du Pays de Guéret intégrant, cette fois-ci, le volet « suivi ».

Un autre constat est le taux de réalisation de places de dépôt par rapport aux schémas stratégiques existants (SDVEF et schéma d'implantation de place de dépôts) particulièrement bas (19% sur le PNR). Cette faible réalisation accentue les détériorations de voirie. L'entretien des voiries communales devient une charge de plus en plus lourde à porter pour le budget des communes. Le renfort et la limitation des dégradations des voiries sont essentiels. L'acquisition de forêts par les collectivités serait aussi un levier intéressant, source de revenus complémentaires et implication accrue des élus dans le domaine forestier.

Contenu

1. Animation

- a. mettre en place un mode opératoire pour la réalisation de chantiers sylvicoles
 - réaliser et diffuser le mode opératoire issu de la concertation entre les élus et exploitants du territoire (se référer à celui du Pays de Guéret présenté en annexe)
 - mettre en place des correspondants communaux forestiers (réalisation de l'état des lieux, suivi des chantiers)
 - développer l'implication des communes par un porter à connaissances (cartographies des périmètres environnementaux, paysagers, types de peuplements) et en augmentant les biens forestiers des communes ou leurs groupements (utilisation des aides sectorielles pour l'acquisition des parcelles forestières par les collectivités)
- b. former les correspondants communaux à la réglementation, à la protection des milieux et les informer sur les dispositifs d'aide existants pour la réalisation place de dépôt*

2. Travaux de réalisation

- a. étendre les forêts publiques
 - aide à l'acquisition de parcelles forestières
- b. développer le réseau de place de dépôts existant

- aide à l'acquisition de parcelle
- création place de dépôt
- c. développer la voirie forestière
- création et renfort de voirie
- entretien de la voirie

en lien avec l'action I.5. « Mettre en place une gestion forestière durable prenant en compte les enjeux ornithologiques sur un secteur expérimental »

*se référer à l'action V.1. concernant le programme de formation de la charte forestière

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- mettre en place un « mode opératoire » fonctionnel entre les élus et les exploitants
- améliorer les relations entre exploitants et élus
- impliquer une plus grande part des élus dans l'exploitation forestière de leur commune
- diminuer les dégradations de voirie
- véhiculer une meilleure image de la profession forestière
- sensibiliser les usagers de la voirie

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires potentiels

Communautés de communes, communes, associations des maires, URCOFOR, syndicats des exploitants forestiers et scieurs, groupement des transporteurs routiers, pays de Guéret, ONF, CRPF, APIB, coopératives forestières.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

1. Animation

Étapes de réalisation

Année	2011	2012-2013
a. Mise en place du mode opératoire		
<u>Étapes</u>	<u>Concertation et mise en oeuvre</u>	<u>Suivi et bilan</u>
Détails	- réalisation d'un mode opératoire : + consultation des élus et des exploitants forestiers + réunion des acteurs par secteurs géographiques	- dégâts de voiries constatés - évolution des pratiques - respect de la législation (déclaration des chantiers, pose de signalétiques) - évolution de la surface des parcelles appartenant aux collectivités

Dépenses prévisionnelles				
Descriptif	Nature	MO	2011	2012-2013
Réalisation du mode opératoire et mise en place des correspondants communaux – animation CFT		PNR	40j	x
Outils de diffusion		PNR	5 000 €	
Suivi & Bilan – animation CFT		PNR	x	5j/an
Total			5 000 €	

Coût total estimé : 5 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.1.	Taux de financement	Coût
Diffusion du mode opératoire auprès des communes et professionnels	Région	50%	2 500 €
	Autofinancement	50%	2 500 €

Recette estimée : 2 500 €

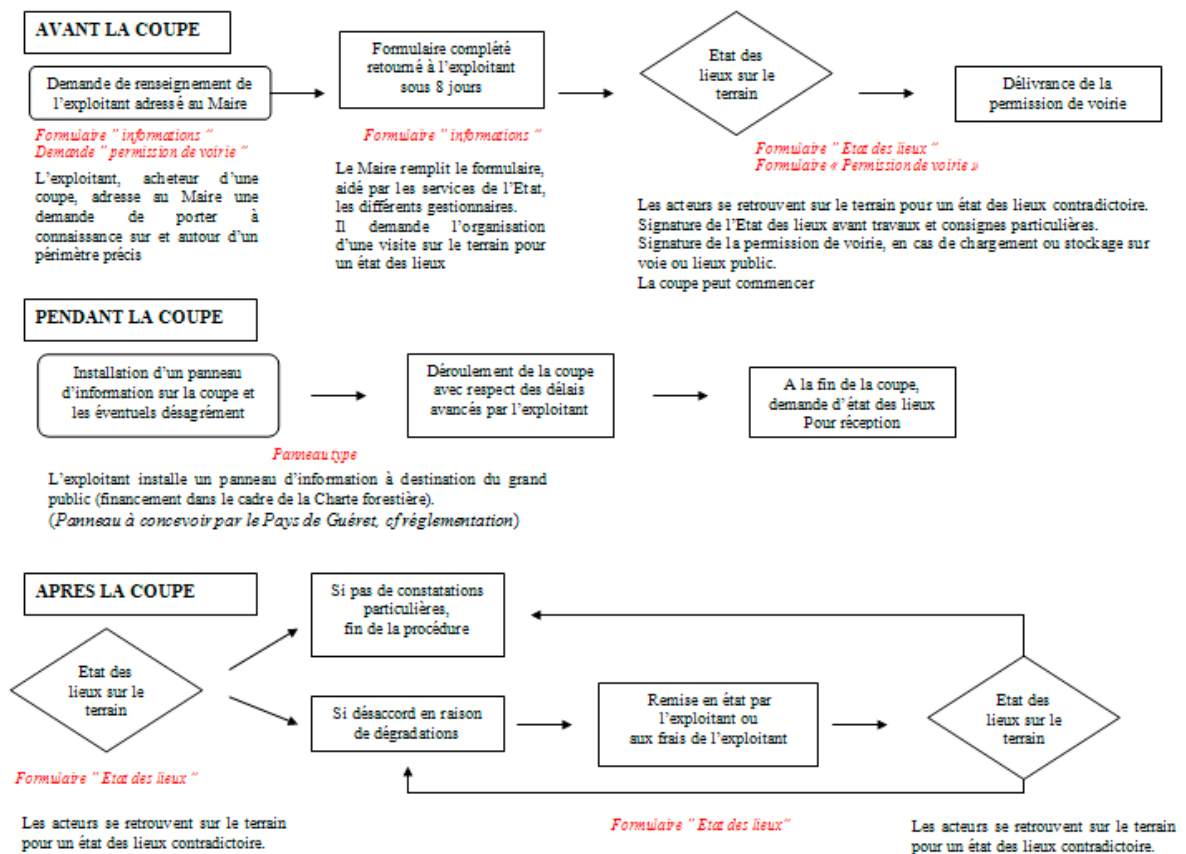
2. Travaux de réalisation

	Mesures	Financements sectoriels actuels existants
Augmentation des surfaces forestières des collectivités	Aide à l'extension de la forêt publique	25% des coûts d'acquisition
Place de dépôts	Aide à l'acquisition de terrain	Aucun directement, l'OPAFE pourrait être mobilisable (financement territorial)
	Aide à la création	70 à 80% si inscrit dans le cadre d'une stratégie locale (SDVEF par exemple) 40 à 50% projet individuel 30% dans le cadre de regroupement de propriétaires
Voirie forestière communale	Création ou renfort de voirie	70 à 80% si inscrit dans le cadre d'une stratégie locale (SDVEF par exemple) 40 à 50% projet individuel
	Entretien de la voirie	aucun

Indicateurs de suivi

- ouverture de dispositifs d'aide à l'entretien de voirie forestière
- engagement des acteurs dans les réunions de réalisation du mode opératoire
- nombre de communes et de groupements de communes impliqué dans la démarche
- nombre de correspondants communaux installés
- évolution des dégradations constatées et du nombre de conflits au niveau des communes
- évolution de la surface des forêts appartenant aux collectivités

Extrait du mode opératoire pour l'exploitation des bois de la charte forestière de territoire du Pays de Guéret



Action I.2. Proposer des alternatives d'organisation et de gestion forestière à l'interface voirie/forêt

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :

ENJEU I – Mobiliser durablement notre ressource forestière

OBJECTIF 1 – Pour une desserte forestière performante, pérenne et intégrée au paysage

Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

La gestion paysagère des axes départementaux est essentielle pour le territoire. C'est le premier vecteur de perception des riverains mais aussi des touristes. L'organisation et la gestion forestière des abords immédiats peuvent donc avoir un impact direct sur l'image que véhicule le territoire.

Dans cet optique, sur le département de la Corrèze, le Conseil général en lien avec la chambre d'agriculture section forêt et la cellule Forêt - Paysage du Limousin (ONF-cellule paysage) ont débuté une action expérimentale sur une partie du tronçon Bugeat / Gourdon murat. Ce collège tripartite permet d'allier les différentes compétences : paysagère, forestière et de voirie. Cette association permet d'optimiser l'organisation de coupes des propriétaires privés (période, place de dépôts), l'entretien de la voirie (mise en sécurité, curage de fossé, renouvellement d'alignement d'arbres...) dans une dimension paysagère. A terme, la mise en place d'une méthodologie permettra d'étendre cette expérience sur une partie du territoire.

La même expérimentation pourrait être envisagée sur un axe départemental de la Creuse répondant aux critères suivants : fréquentation touristique, linéaire forestier important, problème de sécurité et d'entretien de la voirie (par exemple apparition de congères et/ou chutes d'arbre fréquentes, positionnement dangereux de places de dépôts...).

Contenu

- diagnostic global (cadastral, forestier, paysager, environnemental) des parcelles attenantes et diagnostic du linéaire (entretien et mise en sécurité de voirie) sur un nouveau site pilote
- définition d'une méthode de travail pouvant être systématisée en lien avec la démarche réalisée en Corrèze par le conseil général
- animation et réalisation de travaux sur des tronçons pilotes

Localisation géographique

Axes départementaux à définir sur le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- augmenter l'attractivité du territoire
- améliorer la gestion sylvicole
- créer un nouveau levier pour inciter à la gestion et à la mobilisation des bois
- impliquer les propriétaires forestiers dans une démarche collective

Maîtres d'ouvrage potentiels

CG / PNR / Propriétaires

Partenaires potentiels

Communautés de communes, communes, chambres d'agriculture, ONF-cellule paysage.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2012	2013
Etapes	<u>Diagnostic global</u>	<u>Animation et réalisation des travaux</u>
Détails	- étude cadastrale des parcelles attenantes - descriptif forestier et programme de travaux - étude paysagère (travaux à réaliser) - étude du linéaire (mise en sécurité, entretien) - rédaction de cahiers des charges type intégrant les préconisations issues des diagnostics	- réunion d'information - animation forestière auprès des propriétaires sur la base du diagnostic général - suivi de chantiers - animation du comité de suivi

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2012	2013
Animation CFT		PNR	20j	20j
Diagnostic et animation voirie		CG	3j	6j
Diagnostic global (forestier, paysager, environnemental)		PNR/CG	8 500 €	
Animation (mise en place du protocole, réunion d'information, animation auprès des propriétaires, suivi de chantier)		CG	Temps d'animation	Temps d'animation
Travaux d'amélioration (paysagers, d'entretien, d'aménagement)		Propriétaires/CG		dépendant du diagnostic
Total			8 500 €	à définir

Coût total estimé : à définir

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement	Taux de financement	Coût
Diagnostic global (forestier et paysager)	Département	?%	
	Europe (FEDER mes.45 sous réserve)	40%	
	Autofinancement	?%	
Travaux paysagers*	Département	?	?
	Europe (FEDER mes.45 sous réserve)	40%	
	Autofinancement	?%	?
Travaux d'entretien & d'aménagement	à définir		?

Recette estimée : à définir

Indicateurs de suivi

- distance de linéaire analysé
- nombre de regroupements de chantiers
- réalisation de travaux d'aménagement

OBJECTIF 2 – Accompagner les entreprises de travaux forestiers

Action I.3. Rencontrer les entreprises de travaux forestiers

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU I – Mobiliser durablement notre ressource forestière
OBJECTIF 2 – Accompagner les entreprises de travaux forestiers
Priorité *

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

En cette période de crise économique la situation de la filière bois amont est particulièrement délicate. De fait, le nombre des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) ne cesse de décroître. Les entrepreneurs n'ont plus de structure représentant leurs intérêts depuis la dissolution récente de l'Association Limousine des Entrepreneurs Forestiers (ALEF). Il est donc particulièrement important et urgent de s'impliquer dans le maintien et la valorisation de ce secteur d'activité en déclin, afin de pérenniser les emplois et les capacités de mobilisation du bois. Pour ce faire, il est indispensable de fédérer les ETF et d'avoir une bonne connaissance de ce maillon de la filière bois pour permettre d'engager un travail d'accompagnement adapté.

La fédération des Entrepreneurs De Territoires (EDT) pourrait être un partenaire essentiel dans la poursuite de ces objectifs. Elle regroupe le secteur agricole (travaux de production agricole), forestier (travaux d'exploitation des bois) et rural (travaux d'aménagement foncier) et est en cours de création sur la région limousine. Le secteur du PNR, avec son nombre élevé d'ETF (une cinquantaine) et une ressource forestière importante, pourrait être pour l'EDT un secteur privilégié d'intervention.

Contenu

1. Elaboration d'une convention opérationnelle entre le PNR et l'EDT

2. Animation auprès des entreprises de travaux forestiers du territoire :

a. Enquête auprès des professionnels du territoire

Création d'un questionnaire et rencontre des ETF pour connaître :

- la part des travaux forestiers mécanisés / manuels
- la diversification des entreprises de travaux forestiers
- la relation des ETF avec les autres acteurs de la filière bois
- leurs attentes au niveau de l'action du Parc et de la CFT

b. Comparaison avec d'autres territoires aux problématiques similaires

- actions des associations d'autres régions regroupant les ETF (tel que le Centre d'Information et de Promotion des Entrepreneurs Forestiers en Morvan : CIPREF)
- actions des PNR (bilan, mise en œuvre)
- actions des CFT mise en place (bilan, mise en œuvre)

c. Perspectives et réflexions sur les actions possibles à engager sur notre territoire

- diversification des offres des ETF ?
- accompagnement du PNR (formation, sensibilisation, soutien aux projets...) en partenariat avec les autres structures tels que le CFPPA, l'APIB, l'EDT...

en lien avec l'action I.4. « Proposer des formations aux ETF »

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- apporter des éléments de connaissances, de réflexions et des propositions concrètes permettant d'accompagner les ETF
- définir le type de formations attendues
- communiquer sur les actions de la charte forestière dont notamment la mise à disposition de kits de franchissement sur le territoire
- communiquer sur l'EDT
- impliquer l'EDT dans les actions du Parc
- apporter une dimension environnementale et territoriale à l'action de l'EDT

Maître d'ouvrage

EDT

Partenaires potentiels

ETF, APIB, CFPPA, CR.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2011	2012-2013
Etapes	Convention & étude	Poursuite de l'animation
Détails	- convention EDT / PNR - enquête auprès des ETF - bilan des rencontres	- mise en place de formations (voir actions I.4.) - maintien du lien des ETF avec le territoire, suivi des conflits (action I.1.), anticipation des chantiers sur certaines zones sensibles (action IV.3.)

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012-2013
Suivi - Animation CFT		PNR	5j	
Animation		EDT	10j	10j/an
Total				

Coût total estimé : animation

Indicateurs de suivi

- nombre d'ETF contactés
- nombre d'ETF rencontrés
- évolution du nombre d'ETF adhérent à l'EDT sur le territoire
- actions mises en place suite aux rencontres effectuées auprès des ETF

Action I.4. Proposer des formations aux entreprises de travaux forestiers

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU I – Mobiliser durablement notre ressource forestière
OBJECTIF 2 – Accompagner les entreprises de travaux forestiers
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Les entreprises de travaux sont très présentes sur le territoire. Du fait de la forte pression économique des ETF (investissement important, fréquemment payés au volume, faible rémunération), les travaux forestiers effectués sont parfois de faible qualité technique (arbres blessés, sélections non respectées) et environnementale (franchissement de cours d'eau, de zones humides, dégradation de la ripisylve, tassement et altération des sols...).

L'utilisation d'alternatives de débardage reste essentielle pour la préservation des sols comme la traction animale ou le câble mât. La traction animale est présente sur le plateau mais reste uniquement cantonnée à une utilisation en zone humide ou en zone de forte pente. Le câble mât n'est pas encore utilisé sur le territoire alors qu'il offre une diversification intéressante aux ETF. Il complète utilement le débardage existant.

Dans le but de promouvoir et développer une exploitation forestière de qualité, une approche multifonctionnelle de l'exploitation doit être envisagée :

- technique en appréhendant les itinéraires et finalités sylvicoles (régénération naturelle, irrégularisation)
- environnementale en préservant les zones humides (contournement), les cours d'eau (utilisation de kits de franchissements), les sols (alternatives techniques) et l'avifaune (localisation de nids, prise en compte des périodes de nidification)
- culturelle en identifiant et préservant le petit patrimoine bâti

Contenu*

1. réalisation de chantiers vitrines « câble mats » ouverts aux professionnels et élus du territoire

- « restauration », déboisement d'habitats d'intérêt communautaire dans le cadre du Plan Local Agri Environnemental (dispositif du PNR)
- « forestier », coupe forestière dans les chantiers de moyennes et fortes pentes

(accompagnement dans le cadre de chantiers tests, action IV.5.)

2. organisation de journées de formation sur les thématiques suivantes :

- réalisation de travaux sylvicoles qui seront accompagnés dans le cadre de la CFT (dépressage, éclaircie ou balivage : régénération naturelle, irrégularisation)
- préservation des sols et traversée de cours d'eau (kits de franchissements, ouverture de piste, alternatives de débardage)
- autres thématiques identifiées (par exemple : identification des nids, du patrimoine culturel bâti)

en lien avec les actions suivantes

I.3. « Rencontrer les entreprises de travaux forestiers »

IV.8. « Mettre à disposition des ETF des kits de franchissements »

*se référer à l'action V.1. concernant le programme de formation de la charte forestière

OBJECTIF 3 – Impliquer un plus grand nombre de propriétaires dans la gestion durable de leurs forêts

Action I.5. Mettre en place une gestion forestière durable prenant en compte les enjeux ornithologiques sur un secteur expérimental

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU I – Mobiliser durablement notre ressource forestière
OBJECTIF 3 – Impliquer un plus grand nombre de propriétaires dans la gestion durable de leurs forêts
Priorité ****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Le territoire du PNR possède de nombreuses parcelles non valorisées (en déshérence), dont la présence est parfois préjudiciable :

- perte de productivité
- impact paysager
- peu propice à la biodiversité forestière (notamment dans le cas de boisements résineux denses)

Cette non gestion provient, pour partie, d'un manque d'animation permettant de proposer des accompagnements correspondants aux attentes des différents propriétaires. Ces attentes pourront être utilement définies via une enquête auprès des propriétaires en lien avec l'observatoire des pratiques forestières du CRPF et basée sur l'étude « typologie des propriétaires forestiers de la commune de Combressol ». L'autre constat évoqué précédemment (dans l'action I.1.) est le faible taux de réalisation de place de dépôts entraînant des détériorations et difficultés de mobilisation.

Outre ces aspects de mobilisation du bois et de valorisation de l'espace, la richesse en avifaune est une composante essentielle sur le plateau de Millevaches. La ZPS du plateau de Millevaches, plus grand secteur de conservation du Limousin, en est le témoin. L'une des espèces emblématiques est la Nyctale de Tengmalm, chouette inféodée à la forêt et très rare à l'échelle régionale, nationale et européenne. Sur le Parc, moins de dix couples ont été dénombrés en 2009 et constitue le principal enjeu ornithologique du plateau. Les possibilités d'accueil des populations sont directement liées à la gestion forestière. Les actions forestières favorables au maintien et à l'augmentation des populations :

- maintien d'un massif forestier (veille sur la réglementation des boisements)
- maintien d'arbres à loges (création d'îlots de vieillissements feuillus)
- maturité des peuplements résineux (création d'îlots de vieillissements résineux)
- diversité de la structure du peuplement (valorisation des parcelles en déshérence : irrégularisation, peuplements mixtes ou mélangés)
- préservation des bois morts au sol (propice aux micromammifères)

La mise en œuvre d'un Plan de Développement de Massif expérimental sur un secteur propice au développement de la chouette de Tengmalm permettrait de développer un outil d'aménagement durable de l'espace en associant les enjeux de mobilisation du bois, de

valorisation de parcelles en déshérence, de conservation de la biodiversité. Le massif sélectionné représenterait un secteur pilote à l'interface entre les enjeux de préservation (Zone de Protection Spéciale, Natura 2000) et les enjeux de mobilisation de la ressource : « produire plus de bois tout en préservant mieux ». Cette démarche serait unique au regard des autres PDM réalisés ou en cours de réalisation sur le territoire du PNR, ciblés principalement sur des enjeux de mobilisation.

Contenu

- diagnostic de la zone (étude cadastrale, ressource forestière, dessertes forestières, synthèse des données naturalistes...)
- réaliser une enquête sur les propriétaires forestiers intégrant la dimension ornithologique
- animation de 3 ans

en lien avec l'action I.1. « Améliorer l'utilisation et l'entretien de la voirie forestière »

Localisation géographique

Les massifs forestiers présents pour partie sur la ZPS abritant ou pouvant abriter des couples nicheurs de chouette de Tengmalm (par exemple Puy Chamboux, Puy Lagrange et d'Orliac...).

Les critères de sélection sont les suivants :

- taux de réalisation de voirie important (supérieur à 60%)
- faible présence de places de dépôts
- enjeux avenir de mobilisation
- parcelles en déshérence
- morcellement important
- situé intégralement ou pour partie dans la ZPS du plateau de Millevaches
- biodiversité importante en avifaune (ZPS, ZICO)
- massif forestier correspondant aux critères écologiques de l'habitat de la chouette de Tengmalm (minimum de 700 m d'altitude et d'une superficie minimale de 1000 ha)

Objectifs recherchés

- valoriser les parcelles en déshérence (en cohérence avec les enjeux environnementaux)
- assurer l'interface entre la gestion forestière et les enjeux ornithologiques
- conserver les populations de chouette de Tengmalm et plus largement l'avifaune forestière
- augmenter le nombre de documents de gestion durable
- augmenter le nombre de places de dépôts
- encourager les échanges amiables et le regroupement de parcelles
- mieux comprendre les sources de motivations des propriétaires forestiers sur ce secteur
- atteindre un grand nombre de propriétaires
- réaliser des améliorations sylvicoles en particulier dans le cadre de regroupements de chantiers en lien avec l'ADELI
- être un relais auprès des propriétaires forestiers sur les mesures et dispositifs existants concernant l'accompagnement de la gestion sylvicole des peuplements (Natura 2000, Charte forestière, OPAFE, dispositifs régionaux...)

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires potentiels

Communautés de communes, communes, CRPF, chambres d'agriculture, cabinets forestiers, CRENL, SEPOL, LEGTA de Meymac.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2011	2012-2013-2014
Etapes	Phase d'émergence	Mise en œuvre
Détails	- mise en place du comité de pilotage - diagnostic de la zone	- enquête auprès des propriétaires - réalisation du programme - évaluation des opérations

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012	2013	2014
Cahier des charges et montage de dossier – animation et coordination CFT		PNR	10j	10j	10j	10j
Acquisition des données nécessaires et mise en œuvre – animation		PNR	50 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Total			50 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Coût total estimé : 170 000 €

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement	Taux de financement	Coût
Mise en œuvre – animation	Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.2.		
	Région (DRDR - mes.341A)	40%	68 000 €
	Europe (FEADER)	40%	68 000 €
	Autofinancement	20%	34 000 €

Recette estimée : 136 000 €

Indicateurs de suivi

- proportion et nombre de propriétaires ayant répondu au questionnaire
- évolution de l'avifaune notamment du nombre de couples de Nyctale sur le massif forestier
- évolution de l'habitat favorable à l'avifaune
- nombre de chantiers sylvicoles retenant des préconisations environnementales (modes d'exploitations alternatifs)
- nombre de places de dépôt réalisées
- nombre d'échanges amiables
- nombre de regroupements de chantier
- nombre et nouvelles surfaces bénéficiant de documents de gestion durable
- nombre et surface de parcelles en déshérence valorisées

ENJEU II - Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité

OBJECTIF 1 – Accompagner les entreprises du territoire dans une valorisation locale de la ressource

OBJECTIF 2 – Valoriser et développer le savoir-faire des entreprises

OBJECTIF 3 – Promouvoir une construction bois intégrée au paysage et issue de circuits courts

7 actions identifiées

Notre territoire riche en entreprises artisanales et en bois de qualité possède tous les avantages pour développer une filière bois forte et ancrée sur les valeurs du territoire. Pourtant, les capacités d'investissement, la valorisation du bois et la connectivité de la filière sont limitées. Cumulées à la forte concurrence des bois du Nord, elles pénalisent notre filière bois et particulièrement les entreprises artisanales de 1^{ère} transformation.

Le développement de circuits courts de valorisation serait une solution de développement durable afin de conserver ces petites unités de moins en moins nombreuses sur le Plateau. En outre, il permettrait :

- de conserver une forte valeur ajoutée sur le territoire liée au processus de valorisation du bois
- de limiter l'importation de bois transformés
- de défendre une image de qualité issue des valeurs du Parc Naturel Régional (marquage, label, bilan carbone, utilisation d'essences locales)
- de tisser un véritable réseau entre les petites unités de 1^{ère} et 2nd transformation
- de mutualiser les efforts d'investissement nécessaires à la valorisation des produits (cellules de séchage, de rabotage, d'aboutage, de traitements du bois) et au maintien des petites entreprises
- de maintenir un pool de petites entreprises nécessaire à la vie rurale
- de tirer la filière de l'amont à l'aval sur une approche qualitative
- d'améliorer la visibilité de l'offre (communication, référencement, marquage)

La proportion élevée de Douglas arrivant à maturité peut être un élément moteur et fédérateur du développement de circuits courts notamment via l'utilisation du bois dans la construction. Le bois, éco matériau, inscrit dans les différentes politiques de développement durable est amené à être utilisé de plus en plus largement par le secteur privé et public. La préparation des entreprises à ce marché en expansion est une opportunité à saisir. Les collectivités publiques ont un rôle évident à jouer afin de promouvoir la construction bois via la commande publique (rénovation, construction neuve de bâtiments) ou les politiques d'urbanisme (documents d'urbanisme) : peu d'exemples existent sur le territoire du PNR.

OBJECTIF 1 – Accompagner les entreprises du territoire dans une valorisation locale de la ressource

Action II.1. Faire émerger des initiatives collectives au sein des petites entreprises de la filière bois

débouchant sur la revalorisation du bois local et l'amélioration de la connectivité entre les entreprises 1^{ère} et 2^{nde} transformation

Références de la Charte forestière du territoire du PNR de Millevaches en Limousin :

ENJEU II – Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité

OBJECTIF 1 – Accompagner les entreprises du territoire dans une valorisation locale de la ressource

Priorité ****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

La grande majorité des entreprises du territoire sont de petites tailles, ce qui limite leur capacité d'investissement. De fait, la revalorisation du bois reste encore marginale. Une forte concurrence des bois des pays du Nord est observée. Les entreprises de 2^{nde} transformation ne font que rarement appel aux scieries locales (délais de livraison trop longs, hétérogénéité des lots, manque de séchage, de rabotage, de classification...). Il existe au sein du circuit de transformation du bois un véritable hiatus entre la 1^{ère} et 2^{nde} transformation.

Contenu

- élaboration d'un cahier des charges définissant la stratégie d'intervention à l'échelle du territoire en lien avec les partenaires notamment la chambre des métiers
 - rencontres avec la CCI19 des entreprises bois et étude sur la mise en réseau des petites entreprises de la filière bois (attentes des acteurs en terme d'équipement, de stratégie commerciale, d'approvisionnement, de produits, de qualité...). Ces rencontres s'appuieront utilement sur la coopérative d'achat Cap bois et Toit comptant de nombreux adhérents de 2nd transformations se situant pour partie sur le territoire du PNR
 - identifications de propositions et de mise en place d'actions (par exemple : constitution d'une coopérative d'achat, d'une SCIC, partage d'une cellule de séchage mobile...)
- en lien avec l'action II.3. « Marquer Parc des produits et savoir-faire bois »

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- développer l'utilisation des bois locaux
- maintenir le tissu d'entreprises artisanales du territoire
- associer un ensemble de partenaires de la filière bois sur le développement local et les circuits courts
- mutualiser les efforts des entreprises

- contribuer à pérenniser et diversifier l'activité des scieries artisanales
- développer de nouveaux débouchés
- améliorer la connectivité entre la 1^{ère} et 2nd transformation, établir un réseau entre les entreprises du bois du territoire
- augmenter la part de séchage et de rabotage sur le territoire

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires

CCI 19, CRMA, CRCI, CMA19, APIB, DRAAF, CR.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2011-2013
Etapes	<u>Rencontre avec les acteurs de la filière & lancement des actions identifiées</u>
Détails	Réalisation d'une analyse auprès des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - définir les attentes de la 2nd transformation - mutualisations possibles - étudier la faisabilité de mettre en place des outils de valorisation du bois (cellule de séchage mobile) - proposer des alternatives pour accompagner la filière dans des circuits courts Mise en place d'actions en lien avec les partenaires CCI, CMA, APIB, DRAAF et la Région

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012	2013
Rencontre des entreprises en lien avec la CCI et l'APIB - animation CFT		PNR	20j	20j	20j
Mise en place des actions identifiées		Entreprises/CMA/ CCI/APIB/PNR	dépendant des rencontres		
Total					

Coût total estimé : à définir

Indicateurs de suivi

- nombre de rencontres réalisé
- propositions d'approche collectives
- actions collectives mises en place

OBJECTIF 2 – Valoriser et développer le savoir-faire des entreprises

Action II.2. Communiquer sur les entreprises et leur savoir faire

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU II – Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité
OBJECTIF 2 – Valoriser et développer le savoir-faire des entreprises
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Dans le cadre du diagnostic de la charte forestière, nous avons rencontré une partie des entreprises de transformation du territoire. Le recensement des entreprises et de leurs activités s'est avéré complexe. Il existe un déficit de communication dommageable au développement économique et à la mise en réseau des entreprises. A titre d'exemple, certaines entreprises ne sont pas référencées dans les pages jaunes.

Améliorer la lisibilité des entreprises du territoire, nous semble être un préalable indispensable au développement de leur clientèle et d'un rapprochement des entreprises.

Plus précisément, les artisans bois du territoire possèdent une diversité de savoir faire qui est une réelle richesse pour le patrimoine culturel du territoire. On peut citer l'ébénisterie (création, restauration, fabrication), la construction de maisons en fuste, ou encore la fabrication d'objets en bois, la vannerie, la lutherie... La route des savoir faire mise en place par le PNR en 2009 permet d'ouvrir les portes de quelques artisans bois du territoire, de même d'autres manifestations comme la fête annuelle du bois organisée sur Eymoutiers permet de les réunir.

Une communication axée sur l'artisanat bois permettrait de compléter judicieusement ces initiatives et de communiquer plus largement auprès du public.

Contenu

1. Référencement et réalisation d'un annuaire en ligne des entreprises de la filière bois du territoire

2. Edition et diffusion d'un catalogue des savoir faire des métiers du bois

en lien avec les actions

II.1. « Faire émerger des initiatives collectives au sein de la filière bois »

II.3. « Marquer Parc des produits et savoir-faire de la filière bois »

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- faire connaître les entreprises du territoire
- améliorer la communication inter-entreprises
- développer un réseau d'entreprises
- faire connaître les artisans de notre territoire

- valoriser le savoir-faire des entreprises artisanales
- développer leur activité

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires potentiels

CRCI, CCI, CRMA, CMA, APIB.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2010	2012	2013
Etapes	X	1. Référencement des entreprises	2. Réalisation du catalogue « savoir-faire de l'artisanat bois »
Détails		<ul style="list-style-type: none"> - questionnaires auprès des entreprises - relance téléphonique - complément de la base de données du PNR - rencontre des artisans - photographies sur les procédés utilisés et les produits réalisés - création d'une page internet sur les entreprises bois 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en page - graphisme - impression en 1000 exemplaires et diffusion auprès des professionnels et particuliers

Dépenses prévisionnelles

Sous action	Descriptif	Nature	MO	2011	2012	2013
n°1	Référencement des entreprises		PNR		25j	25j
n°2	Réalisation d'un catalogue « savoir-faire de l'artisanat bois » (graphisme, impression)		PNR			6 000 €
Total						6 000 €

Coût total estimé : 6 000 €

Plan de financement prévisionnel

Sous action	Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.3.2.	Taux de financement	Coût
n°2	Réalisation du catalogue « artisanat bois »	Région	50%	3 000 €
		France Bois Forêt (sous réserve)	30%	1 800 €
		Autofinancement	20%	1 200 €

Recette estimée : 4 800 €

Indicateurs de suivi

- nombre de réponses aux questionnaires
- nombre d'entrées informées dans la base de données
- nombre d'artisans bois référencés
- création de la page internet et catalogue téléchargeable
- réalisation du catalogue « savoir faire de l'artisanat bois »

Action II.3. Marquer « Parc » des produits et savoir-faire bois

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU II – Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité
OBJECTIF 2 – Valoriser et développer le savoir-faire des entreprises
Priorité ****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

La marque « Parc » est une marque collective, propriété de l'État (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable), qui en délègue la gestion à chaque Parc. Il existe ainsi autant de marques « Parc » que de Parcs. Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est gestionnaire de sa marque et peut l'attribuer à des produits, des savoir-faire et services de son territoire en échange de la signature d'une Charte «Qualité » et d'une convention d'utilisation qui engage le bénéficiaire pour une durée de trois ans. C'est un outil particulièrement pertinent pour identifier les produits issus de développement durable. Il trouve sa place dans l'artisanat bois mais pourrait aussi être développé dans le bois construction afin d'accompagner ce secteur prometteur. Toutefois, ce dispositif est relativement lourd à mettre en place et ne pourra se systématiser sur tous les produits de la filière bois.

La réalisation d'une méthodologie sur le bilan carbone de la filière bois avait été une piste de réflexion évoquée durant l'élaboration de la charte forestière. Il est ressorti qu'il serait intéressant d'appliquer cette méthode (en cours d'élaboration par la CCI 19, thésard 2010-2012) sur un produit marquer Parc. Cet indicateur permettrait d'intégrer un bilan de toute la filière de l'amont (gestion sylvicole séquestration du carbone) au transport et à la fabrication et serait un indicateur des circuits courts et de l'empreinte écologique (production de gaz à effets de serre).

Contenu

1. Définition d'une stratégie de marquage de la filière bois

- clarifier la finalité du marquage et notamment le type de « marquage » le plus efficient (place de la marque Parc, création d'un label ou certification...).
- favoriser le marquage de produits à forte plus value locale, notamment le bois construction (bardage, charpente, matériaux d'isolation, bois et dérivés).

2. Marquage Parc des produits et savoir faire bois

- identifier et convier les entreprises intéressées à cette démarche
- définir en lien avec les entreprises un cahier des charges pour chaque produits (bardage, lambris, parquets...) ou pour un savoir faire (gestion de la ressource, transformation)
- établir des critères réalisables par les entreprises engageant un approvisionnement local et une gestion sylvicole respectueuse de l'environnement
- coupler cette démarche à un bilan carbone

en lien avec les actions :

II.1. « Faire émerger des initiatives collectives au sein des petites entreprises de la filière bois »

II.2. « Communiquer sur les entreprises et leur savoir faire »

II.4. « Inciter à la création d'une gamme de mobilier en essences de production locale »

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- promouvoir certains produits et savoir faire de la filière bois
- préserver l'environnement
- développer les circuits courts (approvisionnement sur le territoire ou sur de courtes distances)
- développer de nouvelle fabrication de produits tendant vers un développement durable
- accompagner les entreprises dans une démarche concertée de fabrication

Maître d'ouvrage

PNR / entreprises

Partenaires

Entreprises et Fédération des Parcs.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapas de réalisation

Année	2012	2013
1. Stratégie de marquage de la filière bois		
<u>Etapas</u>		
<u>Détails</u>		
2. Marquage Parc		
<u>Etapas</u>	<u>Stratégie et animation</u>	<u>Lancement des produits marqués Parc</u>
<u>Détails</u>	- définition de la stratégie - animation en vue du marquage + définition du cahier des charges + validation par le bureau du Parc puis par la Fédération des PNR + organisation des processus de vérification (en lien ou non avec PEFC) + réalisation du bilan carbone (empreinte écologique) des produits bois marqués	- communication sur les produits - mise en ligne : www.lemarchecitoyen.net/ - vérification par les organismes accrédités

Dépenses prévisionnelles

Sous action	Descriptif	Nature	MO	2012	2013
n°1	Etude sur la stratégie de marquage de la filière bois		PNR	45 000 €	
n°2	Réunion des entreprises intéressées, suivi – animation CFT		PNR	20j	20j
n°2	Marquage et vérification par les organismes ² accrédités (FCBA, VERITAS)		Entreprises	2 000 € (3 entreprises)	2 000 € (3 entreprises)
n°2	Bilan carbone d'un produit marqué Parc		PNR		15 000 €
Total				47 000 €	17 000 €

Coût total estimé : 64 000 €

Plan de financement prévisionnel

Sous action	Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.3.3.	Taux de financement	Coût
n°1	Eude stratégique - marquage bois	Région	50%	22 500 €
		France Bois Forêt (sous réserve)	30%	13 500 €
		Autofinancement	20%	9 000 €
n°2	Marquage Parc et bilan carbone	Région	80%	15 200 €
		Autofinancement	20%	800 €

Recette estimée : 51 200 €

Indicateurs de suivi

- nombre de produits marqués Parc
- nombre d'entreprises effectuant la démarche de marquage

² La vérification par les bureaux accrédités est d'environ 600 €, sachant que le contrôle peut avoir lieu suivant différentes fréquences (par exemple : 1 tous les 2 ans) et pourrait se coupler avec d'autres certifications comme PEFC.

Action II.4. Inciter à la création d'une gamme de mobilier en essences locales

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :

ENJEU II – Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité

OBJECTIF 2 – Valoriser et développer le savoir-faire des entreprises

Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

D'une part les essences de production locale sont peu valorisées sur notre territoire (notamment bois réputés imputrescibles) et d'autre part le marquage « Parc » peut s'appliquer à des produits issus du territoire. Sur la base de ce constat, il s'agit de chercher à développer une gamme de produits en lien avec des designers (écoles par exemple) qui pourrait être utilisés à titres d'exemple dans le cadre de l'aménagement de sites en extérieur (par exemple les SIEM et les SIP) et bénéficier à terme d'un marquage Parc.

Contenu

- réalisation d'un concours design mobilier intérieur et/ ou extérieur « bois » destinés aux designers, ébénistes, étudiants
- marquage Parc du mobilier et acquisition par les collectivités du mobilier en lien avec l'action II.3. « Marquer « Parc » des produits et savoir-faire de la filière bois »

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- développer une gamme extérieure identitaire des sites de découverte du territoire
- valoriser les sites touristiques (points de vue, sentiers de découverte...) par un mobilier original
- promouvoir la créativité
- valoriser les essences locales
- créer des partenariats de distribution
- développer le design dans le mobilier

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires potentiels

Ester technopole, Association pour le Développement Industriel et économique du Massif central (ADIMAC), Réseau de Diffusion Technologique (RDT), PFT Bois-construction, CRMA, CMA, APIB, LMB...

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2012	2012-2013	
Etapes	Organisation du concours	Exposition et remise des récompenses	Diffusion des modèles de mobilier
Détails	- constitution groupe d'un travail (artisans bois, Designer professionnel, architecte d'intérieur, LMB, PNR) - réalisation d'un cahier des charges en lien avec la fédération des Parcs pour correspondre à un marquage Parc (essences locales de production, réalisable par les entreprises du territoire) - rédaction du règlement (cession droit propriété intellectuelle)	- communication - constitution d'un jury - prime pour le lauréat nommé par le jury - prime par les votes du grand public	- marquage Parc - référencement à l'INPI - transmission du droit de production aux entreprises du territoire - équipements de sites communaux et intercommunaux à valeur paysagère ou patrimoniale ou touristique ³

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2012	2013
Organisation, constitution du cahier des charges et marquage Parc – animation CFT		PNR	40j	
Exposition et remises des récompenses – Prime de jury et de public		PNR	9 000€	
Communication sur l'événement		PNR	1 000 €	
Dépôt et publication auprès de l'INPI ⁴		PNR	150 €	
Total			10 150 €	

Coût total estimé : 10 150 €

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement <small>Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.4.1.</small>	Taux de financement	Coût
Organisation & fonctionnement	Région	50%	5 000 €
	France Bois Forêt (sous réserve)	30%	3 000 €
	Autofinancement	20%	2 000 €
Dépôt et publication auprès de l'INPI	Autofinancement	100%	150 €

Recette estimée : 8 000 €

Indicateurs de suivi

- nombre de participants au concours
- nombre à l'exposition
- création d'une gamme
- production de la gamme par une entreprise locale

³ Les aides des conseils généraux sur les aménagements communaux pourront, potentiellement, être mobilisées.

⁴ Institut National de la Propriété Industrielle

Action II.5. Accompagner les projets de recherche appliquée sur le territoire

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches :
ENJEU II – Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité
OBJECTIF 2 – Valoriser et développer le savoir-faire des entreprises
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Le pôle Eco-construction réalise actuellement un référencement des recherches effectuées par l'Université de Limoges. Les entreprises ont souvent méconnaissance des thématiques actuellement développées et des possibilités de synergie recherche/entreprises.

En parallèle dans un contexte plus proche de l'innovation et du développement, l'APIB et ses partenaires (DRIRE, DRAAF, CR et Oséo innovation) ont lancé en 2007 un appel à projet innovant « Filière Forêt bois » auprès des entreprises de la région. Certaines entreprises du territoire ont répondu favorablement. L'APIB a permis d'accompagner (consultant CRCI ARIST) une partie de ces structures.

Il s'agit pour le PNR de connaître les projets déjà existants et de favoriser la venue sur le territoire de porteurs de projet susceptibles de développer des produits innovants pouvant être produits localement par les entreprises de 2nd transformation et ce dans le but de créer une plus-value locale.

Contenu

- recensement en lien avec ESTER technopole des projets conduits
 - renforcer les liens avec le monde universitaire
 - identifier les attentes et les possibilités de recherche appliquée en lien avec les entreprises
 - favoriser la venue de chercheurs par la mise en œuvre de bourses à l'innovation et d'appels à projet
- en lien avec l'action II.1. « Faire émerger des initiatives collectives au sein de la filière bois »

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- augmenter l'attractivité du territoire pour la recherche appliquée
- développer des produits innovants de 2nd transformation à fortes plus-values
- renforcer les liens entre les entreprises du territoire et les organismes de recherche

Maître d'ouvrage

PNR ou autres

Partenaires potentiels

Entreprises de 1^{ère} et 2^{nde} transformation, APIB, ESTER Technopole, Pôle Eco-construction, Universités, Ecole forestière, PFT Bois, RDT, DRIRE, DRAAF.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2011-2012
Etapes	Rencontre des entreprises
Détails	- visites des entreprises - diffusion des expérimentations menées par l'Université de Limoges - diffusion auprès des entreprises des dispositifs et structures existants (accompagnements dans l'innovation, la recherche) - définition du concept d'appel à projet et mise en œuvre, bourse à l'innovation

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2010	2011	2012
Suivi, rencontres - Animation CFT		PNR		15j	15j
Bourse à l'innovation			A définir		
Total					

Coût total estimé : ?

Plan de financement néant
Non financé par le contrat Parc 2011-2013

Indicateurs de suivi

- nombre de travaux de recherche engagés
- nombre d'entreprises impliquées
- nombre de demandes d'expérimentations
- nombre d'innovations

OBJECTIF 3 – Promouvoir une construction bois intégrée au paysage et issue de circuits courts

Action II.6. Lancer un appel à projet pour l'extension bois de bâtis anciens communaux

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU II – Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité
OBJECTIF 3 – Promouvoir une construction bois intégrée au paysage et issue de circuits courts
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Les scieries sur le territoire sont pour la plupart artisanales. La construction bois est le secteur à plus forte plus-value de la filière bois. Mais il demande une technicité sans cesse en évolution pour répondre au mieux aux changements de la réglementation.

Dans ce contexte délicat, la rénovation et l'extension de l'habitat sont des niches très prometteuses pour les entreprises de notre territoire qui à terme, ne pourront concurrencer les procédés industriels orientés sur la construction. Cette action vise à proposer la création de produits constructifs « locale » à caractère innovant et à développer les services des entreprises de notre territoire : process de rénovation et d'extension bois.

Elle doit s'inscrire dans un programme de développement du bâti en lien avec les technologies relatives aux économies d'énergie (isolation thermique).

Contenu

- appel à projet auprès des communes (extension du bâti : matériaux bois de provenance locale et réalisation par les entreprises du territoire)
- élaboration d'un projet de construction par un travail de collaboration entre les professionnels (scieurs, architectes, ingénieurs du bâtiment) et les étudiants d'une école d'architecture et de bâtiment

en lien avec les actions :

II.2. « Communiquer sur les entreprises et leurs savoir-faire »

II.7. « Sensibiliser les porteurs de projets et les professionnels à la construction bois »

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- valoriser la « filière courte » utilisation de la ressource et des savoir faire locaux
- développer des produits constructifs (extension / rénovation) adaptés aux exigences de la « filière courte »
- garantir un meilleur positionnement des entreprises artisanales
- créer une demande en adéquation avec l'offre locale

- promouvoir une construction bois exemplaire (performance énergétique, qualité des matériaux...) intégrée au paysage
- accompagner plusieurs projets communaux
- sensibiliser les porteurs de projets et les professionnels à la construction bois

Maître d'ouvrage

Communes, Communautés de communes

Partenaires potentiels

PFT Bois-construction, CAUE, SDAP, APIB, FCBA, entreprises de 1^{ère} et 2nd transformation, architectes et bureaux d'étude, Ester technopole.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapas de réalisation

Année	2011	2012-2013
Etapas	<u>Appel à projet auprès des communes</u>	<u>Etude architecturale & réalisation des travaux⁵</u>
Détails	- établissement d'un comité de pilotage - sélection de 3 projets répondant aux critères établis	- conventions PNR/école d'architecture/école de bâtiment - étude d'intégration paysagère - étude de faisabilité - validation du produit constructif par un bureau d'étude

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012-2013
Appel à projet auprès des communes – animation CFT		PNR	10j	20j
Etude architecturale		Communes/ ComCom		30 000 € (10 000 €/par étude)
Total				30 000 €

Coût total estimé : 30 000 €

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.5.	Taux de financement	Coût
Etude architecturale	Région	40%	12 000 €
	Département	6,5%	1 950 €
	Autofinancement	53,5%	16 050 €

Recette estimée : 13 950 €

Indicateurs de suivi

- réalisation d'un produit constructif « local » pour extension et/ou la rénovation
- réponses de l'appel à projet
- nombre de projets réalisés

⁵ Les dispositifs départementaux d'aides aux collectivités ou encore le contrat Parc pourront être sollicités

Action II.7. Sensibiliser à l'utilisation du bois dans la construction

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU II – Valoriser localement notre ressource et défendre une image de qualité
OBJECTIF 3 – Promouvoir une construction bois intégrée au paysage et issue de circuits courts
Priorité **

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Il est apparu que très peu de construction bois (issue de projets collectifs) étaient présentes sur le PNR. Lors des groupes de travail, il a été évoqué le manque de sensibilisation des prescripteurs et des professionnels à la construction bois.

L'APIB ayant prévu de réaliser en lien avec l'ordre des architectes du Limousin un programme de formation en 2010 et les architectes étant principalement situés en dehors du PNR, cette problématique a été abandonnée dans le cadre de la charte. Il a été décidé de s'orienter sur la sensibilisation des élus de la construction bois en s'associant aux formations proposées par l'URCOFOR sur cette thématique.

Contenu

- journées de formation* à destination des élus et agents du territoire
- communication sur le bois construction

*se référer à l'action V.1. concernant le programme de formation de la charte forestière

ENJEU III - Développer la filière bois-énergie locale au travers de la plaquette forestière

OBJECTIF 1 – Augmenter la part des collectivités et particuliers alimentés en bois énergie

OBJECTIF 2 – Mettre en place un approvisionnement local et durable en plaquettes forestières

2 actions identifiées

Le bois énergie est une alternative énergétique intéressante pour le territoire. Le développement de ces énergies permet d'offrir de nouveaux débouchés aux produits forestiers (sciures, produits connexes, plaquettes forestières).

Depuis 2004, le Parc poursuit via le plan climat et le contrat d'objectif territorial des actions pour une meilleure efficacité énergétique en lien avec l'ADEME et la Région. Cela a permis, en autres, d'accompagner certains élus dans la réalisation de projets énergétiques. Suite aux différents diagnostics énergétiques et études de faisabilité effectués, plusieurs projets communaux ou intercommunaux voient ou ont vu le jour concernant le bois énergie.

Les collectivités, à l'instar du bois dans la construction, ont un rôle essentiel à jouer en réalisant des projets précurseurs sur leurs communes. Ils seront les moteurs de l'installation de la filière bois énergie locale sur notre territoire ; les initiatives d'agriculteurs (création de CUMA) et des collectivités (création d'une SCIC) sont encourageantes pour l'avenir de cette filière.

Néanmoins, le développement de centrale biomasse, des projets locaux risquent à terme d'augmenter la pression du marché bois énergie sur la ressource et de déstabiliser le marché de la papeterie.

Un développement raisonné de cette filière doit être poursuivi afin d'utiliser durablement la ressource en bois énergie du territoire (préservation du sol et de la ressource forestière).

OBJECTIF 1 – Augmenter la part des collectivités et particuliers alimentés en bois énergie

Action III.1. Accentuer la communication auprès des élus

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU III – Développer la filière bois-énergie locale au travers de la plaquette forestière
OBJECTIF 1 – Augmenter la part des collectivités et particuliers alimentés en bois énergie
Priorité****

NATURE ET CONTENU DE L’ACTION

Contexte de l’action

Lors des rencontres programmées dans le cadre de l’élaboration de la charte forestière, les élus du territoire ont manifesté leur intérêt pour le bois énergie mais aussi leur attente en matière d’information et de formation. Actuellement, le PNR les accompagne par la réalisation de diagnostics énergétiques et études de faisabilité. Un programme de formation ciblé sur le PNR permettrait d’accentuer l’accompagnement existant et de donner les outils nécessaires aux élus pour faire émerger leurs projets.

Contenu

- programme de formation* bois énergie

*se référer à l’action V.1. concernant le programme de formation de la charte forestière

OBJECTIF 2 – Mettre en place un approvisionnement local et durable en plaquettes forestières

Action III.2. Réaliser un « Plan d'Approvisionnement Territorial » à l'échelle du PNR

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU III – Développer la filière bois-énergie locale au travers de la plaquette forestière
OBJECTIF 2 – Mettre en place un approvisionnement local et durable en plaquettes forestières
Priorité****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Sur notre territoire, des projets communaux peinent à voir le jour faute d'informations disponibles notamment sur les possibilités d'approvisionnement local. Le PAT, est un outil permettant d'identifier au niveau du territoire : la disponibilité en volume de la ressource bois énergie, sa localisation géographique, ses coûts de mobilisation, le positionnement optimale des plateformes, les hangars de stockage, la consommation sur le territoire, le nombre de chaufferies, la situation, le volume consommé... Cet outil permettra de rassurer les porteurs de projets et d'intégrer les initiatives locales à une vision territoriale durable. Précisons qu'en parallèle du PAT « bois énergie », un PAT « bois d'œuvre » sera expérimenté sur notre territoire. Il permettra d'estimer le bois d'œuvre par type de produits et par essences (potentiel de consommation des entreprises de 1^{ère} transformation, taux de valorisation du bois d'œuvre...) et d'avoir un outil structurant pour la filière bois.

Contenu

- étude sur la ressource (travaux prévus dans les documents de gestion durable, élagage de bord de route, entretien des haies...)
- diagnostic des conditions et des coûts de mobilisation de la ressource (accès, exploitabilité, acteurs concernés...)
- inventaire des installations actuelles, en cours ou en projets (basées sur les données du PNR)
- propositions d'une stratégie d'implantation des plates-formes de stockage

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- connaître la ressource en bois énergie
- connaître la demande, les projets
- identifier les sources d'approvisionnement, avec une prise en compte des habitats d'intérêt communautaire et des écosystèmes forestiers remarquables
- mettre en place un outil d'aide à la décision pour les élus et autres porteurs de projets
- organiser durablement le maillage des plates-formes et équilibrer l'approvisionnement

- accompagner les actions de la SCIC conduite par la communauté de communes du plateau de Gentioux

Maître d'ouvrage

URCOFOR

Partenaires

CRPF, ONF, chambres d'agriculture, cabinets d'experts forestiers, coopératives, FDCUMA, SCIC du plateau de Gentioux.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Étapes de réalisation

Année	2011	2012	2013
Étapes	Réalisation du PAT	Mise à jour du PAT	Mise à jour du PAT
Détails	- diagnostics pour l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire - coûts de la mobilisation de la plaquette forestière - équipement, desserte et environnement	- animation CFT	- animation CFT

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012	2013
Mise à jour du PAT - Animation CFT		PNR	10j	5j	5j
Acquisition des données, ingénierie (PAT)		URCOFOR	50 000 €		
Participation des territoires		PNR	10 000 €		
Total			60 000 €		

Coût total estimé : 60 000 €

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement	Taux de financement	Coût
Réalisation du PAT	CIMAC	80%	40 000 €
	Autofinancement	20%	10 000 €
Participation des territoires ⁶	Autofinancement	100%	10 000 €

Recette estimée : 43 000 €

Indicateurs de suivi

- rendu de l'étude ressource
- utilisation au sein du territoire

⁶ Etant donné que le projet PAT réalisé par l'URCOFOR mobilise des fonds massifs, la participation des territoires ne pourra être accompagnée que par des sources de financements privés (type France Bois Forêt).

ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité

OBJECTIF 1 – Accompagner la gestion sylvicole des peuplements

OBJECTIF 2 – Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

OBJECTIF 3 – Améliorer notre connaissance du territoire et les possibilités sylvicoles qui s’offrent à nous

OBJECTIF 4 – Développer l’accueil du public en forêt

7 actions identifiées

Du fait de la grande proportion de la forêt sur le plateau, sa gestion, son exploitation, ont un fort impact paysager, environnemental et économique.

Sans perdre de vue la nécessité de maintenir le potentiel de production et le renouvellement des peuplements, une gestion monospécifique, intensive et systématique peut être préjudiciable. Le développement approprié d’alternatives de gestion (régénération, irrégularisation, boisements mixtes et mélangés) mais aussi d’exploitation (traction animale, câbles mâts) permettrait:

- de limiter la « non gestion » des parcelles forestières en encourageant les propriétaires à de nouvelles alternatives
- de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques (en limitant le colmatage des frayères, la pollution organique...)
- de préserver les sols forestiers (en limitant l’érosion et le lessivage)
- d’apporter des pistes réflexions sur les problématiques de changement climatique et cynégétique
- d’améliorer l’attractivité du territoire et l’acceptation du plus grand nombre à la forêt

Sur ce dernier point, l’ouverture au public du patrimoine forestier (les Douglas des Farges est l’exemple d’un site culturel d’importance) est un outil de sensibilisation et de porter à connaissance essentiel.

OBJECTIF 1 – Accompagner la gestion sylvicole des peuplements

Action IV.1. Renouveler les peuplements et maintenir le potentiel de production

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité
OBJECTIF 1 – Accompagner la gestion sylvicole des peuplements
Priorité ****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Certains propriétaires forestiers sont inquiets quant à la pérennité de la ressource forestière sur le territoire du PNR face à l'évolution des surfaces défrichées. Pourtant, le travail réalisé par le CRPF concernant l'évolution des surfaces de futaie régulière avance une diminution relative de l'ordre de 300 ha/an sur une projection jusqu'en 2024 (CRPF, 2010) : cette diminution étant essentiellement due à la baisse en épicéas et pins sylvestres (les plantations de Douglas étant en augmentation).

Des cadres réglementaires existent et permettent de répondre à ces inquiétudes. Ils limitent une évolution anarchique des surfaces agricoles et forestières au travers de :

- la réglementation des boisements
- l'article L9⁷ du code forestier incitant aux reboisements
- l'article L311-1 conditionnant le changement de la nature du sol (défrichement), lorsqu'il y a lieu des mesures compensatoires peuvent être demandées.

Ces surfaces sont en perpétuelle évolution, il s'agira d'encourager les démarches concertées d'aménagement foncier visant à faciliter les échanges et à améliorer la cohérence des parcelles en fonction de leur destination. Il s'agit pour ce territoire, qui produit l'essentiel de la ressource en bois résineux de la région Limousin, de veiller à maintenir un potentiel de production répondant aux besoins des entreprises régionales. Cette préoccupation dépasse le seul territoire du Parc. De fait, les orientations relatives aux cadres d'intervention visant à encourager le reboisement se décident à une autre échelle territoriale.

Il est également nécessaire de s'assurer du maintien d'un équilibre entre surfaces agricoles et forestières. Le PNR dispose d'un outil qui amorçant cette démarche d'aménagement foncier : l'Opération Programmée d'Aménagement Foncier et Environnementale (OPAFE⁸), (échanges amiables, acquisitions de micro-parcelles). Actuellement, cet outil n'intervient que sur des parcelles de taille limitée. Il propose également une intervention pour des projets de plantation particuliers (voir action IV.3. plantations mixtes et mélangées).

⁷ Modifié par Ordonnance n°2009-1369 du 6 novembre 2009 - art. 2.

Dans tout massif d'une étendue supérieure à 4 hectares, après toute coupe rase d'une surface supérieure à 1 hectare, la personne pour le compte de laquelle la coupe a été réalisée, ou, à défaut, le propriétaire du sol, est tenue, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre, dans un délai de 5 ans après le début de la coupe, les mesures nécessaires au renouvellement de ces peuplements forestiers.

⁸ L'OPAFE est un outil d'aménagement du territoire financé par la Région sur le territoire du PNR

Les collectivités peuvent elles aussi intervenir par l'acquisition publique sur des secteurs identifiés et pérenniser mettre une mobilisation durable.

Contenu

1. Diminution du morcellement

- mobilisation de l'outil OPAGE sur l'échange amiable et l'acquisition de parcelles de moins de 1 hectare
- acquisition de parcelles par les collectivités (crédits sectoriels)

2. Réalisations de journées de formation concernant le renouvellement adapté des peuplements par le développement de l'utilisation* :

- du guide simplifié « Stations forestières et du choix des essences sur le plateau de Millevaches »
- de plants produits localement.

*se référer à l'action V.1. concernant le programme de formation de la charte forestière

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- maintenir le potentiel de production, en particulier en bois d'œuvre résineux
- suivre et accompagner l'évolution du massif
- améliorer le foncier
- améliorer la mobilisation du bois
- développer l'utilisation du guide simplifié « Stations forestières et du choix des essences sur le plateau de Millevaches »
- encourager l'utilisation de plants forestiers produits localement

Maîtres d'ouvrage

DDEA pour l'application des règles édictées
CRPF / PNR / propriétaires forestiers

Partenaires potentiels

ONF, CRPF, chambres d'agriculture, GDF, Ecole forestière de Meymac, coopératives agricoles et forestières, cabinets forestiers

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Étapes de réalisation

Année	2010	2011 - 2012
1. Diminution du morcellement foncier		
<u>Étapes</u>	<u>Animation</u>	<u>Animation</u>
Détails	- expertise foncière et montage des dossiers	- à définir lors du prochain contrat de Parc

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012	2013
Diminution du morcellement		PNR/ Propriétaires	12 000 €	24 000 €	14 000 €
Total			12 000 €	24 000 €	14 000 €

Coût total estimé : 50 000 €

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement	Taux de financement	Coût
	Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°5.3.		
Diminution du morcellement	Région (OPAFE)	73%	36 500 €
	Autofinancement	27%	13 500 €

Recette estimée : 36 500 €

Indicateurs de suivi

- nombre de parcelles forestières échangées
- nombre d'acquisition de micro-parcelles

Action IV.2. Développer des alternatives de gestion forestière

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :

ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité

OBJECTIF 1 – Accompagner la gestion sylvicole des peuplements

Priorité ****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

La plupart de la forêt de production est composée d'une futaie régulière mono-spécifique. Les coupes à blanc sur le territoire sont très répandues et les modes alternatifs de gestion comme la régénération naturelle ou la futaie irrégulière restent très marginales sur le territoire. Les quelques exemples observés sont issus, pour la plupart, des conséquences de la tempête de 1999.

Le développement d'alternative de gestion, nécessitant un investissement financier plus espacé dans le temps et demandant une anticipation de la part du propriétaire, permettrait de limiter les abandons de parcelles et par voie de conséquence de maintenir la ressource forestière et le potentiel de production en feuillus et en résineux du territoire.

La régénération naturelle et la futaie irrégulière ont l'avantage de produire un habitat d'une meilleure qualité écologique et paysagère et de constituer une alternative à la coupe rase. Cette dernière demande une forte technicité et nous avons un déficit d'expérience sur notre territoire. Il est donc pertinent d'initier cette démarche en ciblant certains territoires très localisés et à fort enjeu paysager (comme les SIP) et/ou environnemental (comme le secteur expérimental du PDM). En parallèle, il est nécessaire de faire progresser les connaissances relatives à la futaie irrégulière sur le territoire du PNR. Le réseau de l'Association des Futaies Irrégulières a mis en place à l'échelle nationale un réseau de parcelles références afin d'améliorer les connaissances sur ce type de sylviculture (suivi dendrométrique, économique et écologique). Le Limousin représente la limite Sud Ouest de ce réseau. La mise en place de parcelles références sur notre territoire permettrait d'étendre ce réseau et d'apporter aux gestionnaires locaux des connaissances complémentaires.

Plus généralement, la connaissance du coût économique de pratiques favorables à la biodiversité forestière (îlots de sénescence et de vieillissement, prélèvement des rémanents, conservation d'un sous étage et d'arbres à loges...) par rapport aux différents itinéraires sylvicoles (par exemple futaie régulière, régénération naturelle) est essentielle. La réalisation d'un tel comparatif **offrirait aux propriétaires forestiers un nouvel outil d'aide à la décision.**

D'autre part, le martelage, ou marquage des arbres à abattre, est une étape « clé » de la gestion sylvicole. Un martéloscope est un outil pédagogique permettant d'analyser « virtuellement » l'intensité et la nature du prélèvement du marteleur en intégrant des composantes sylvicoles, économiques et écologiques. Dans le cadre de la formation interne des agents de l'ONF, il a été mis en place en 2005, trois martéloscopes : deux sur la commune de Saint Pardoux Morterolles et un sur Saint Martin Château (hors Parc). Ils permettent de couvrir différents stades du traitement régulier du Douglas (1^{ère} éclaircie, 3^{ème} éclaircie et régénération naturelle). Ils pourraient être utilisés en tant qu'outil de formation à destination d'un public élargi et être judicieusement complétés (sur une hêtraie par exemple).

Contenu

1. Développer un savoir faire : la régénération naturelle

- a. étude sur la régénération naturelle sur le territoire du PNR
- b. communication
 - synthèse des expériences existantes
 - réalisation d'un itinéraire de sensibilisation
- c. mise en place un dispositif d'accompagnement

2. Mettre en place des peuplements mixtes et/ou mélangés (accompagnement technique et financier de plantations diversifiées)

3. Faire découvrir l'irrégularisation de peuplements feuillus et résineux

- a. Amélioration des connaissances
 - mettre en place des placettes expérimentales
 - intégrer le réseau de placettes de références Association Futaie Irrégulière (AFI)
- b. Application sur le territoire
 - mettre en valeur des SIP par l'irrégularisation de peuplements forestiers
 - améliorer la qualité écologique de peuplements forestiers par leur irrégularisation sur le secteur expérimental du PDM

4. Mettre en place de nouveaux outils de pédagogie à destination du propriétaire forestier

- a. réaliser un comparatif environnemental et économique entre différents itinéraires sylvicoles
 - étude d'un outil simple de gestion à destination des propriétaires
 - édition et diffusion
- b. mettre en place un martéloscope et organiser des journées de formation à destination des propriétaires forestiers et professionnels*

en lien avec l'action I.5. « Mettre en place une gestion forestière durable prenant en compte les enjeux ornithologiques sur un secteur expérimental »

*se référer à l'action V.1. concernant le programme de formation de la charte forestière

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

notamment sur les SIP et les secteurs expérimentaux (par exemple secteur de l'action I.5)

Objectifs recherchés

- diversifier les modes de gestions sylvicoles
- développer des alternatives à la coupe rase
- impliquer le propriétaire dans la gestion de ses bois
- maintenir le potentiel de production du territoire en feuillus et résineux
- maintenir et améliorer les peuplements feuillus
- offrir des peuplements diversifiés adaptés aux conditions stationnelles
- limiter l'érosion des sols
- réduire la sensibilité des peuplements forestiers aux dégâts de cervidés et aux attaques d'insectes
- développer la prise en compte des critères économiques et écologiques lors du choix d'un itinéraire sylvicole et du martelage
- améliorer la connaissance des interactions gestion forestière / biodiversité
- maintenir une ambiance forestière intéressante au niveau paysager et écologique
- améliorer la diversité paysagère et écologique
- contribuer à la mise en valeur des SIP

- encourager les plantations d'essences cépicoles représentant un atout économique et touristique
- renforcer l'attractivité du territoire

Maîtres d'ouvrage

CRPF / PNR / propriétaires forestiers

Bénéficiaires (propriétaires privés, groupement de propriétaires, établissement public et collectivités publiques ou leurs groupements)

Partenaires potentiels

ONF, CRPF, FOGEFOR, chambres d'agriculture, conseil régional, GDF, syndicats des propriétaires forestiers, Ecole forestière de Meymac, CFPPA, coopératives agricoles et forestières, cabinets forestiers, AFI, Pro silva, CRENL et autres associations pour la protection de l'environnement.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

<u>Etapas de réalisation</u>		
Année	2010	2011 - 2012
1. Régénération naturelle		
<u>Etapas</u>	<u>a. Etude</u>	<u>b. Communication & itinéraire</u>
Détails	<ul style="list-style-type: none"> - recueil de données existantes - localisation géographique, dynamique du peuplement, travaux effectués, résultats actuels... - synthèse des données récoltées - sélection des sites - contact auprès des propriétaires - réalisation de fiches descriptives 	<ul style="list-style-type: none"> - rédiger une synthèse des expériences et réalisations existantes - porter à connaissance des propriétaires et professionnels forestiers - convention avec les propriétaires - référencement des sites sur une carte - panneau d'identification...
<u>Etapas</u>		<u>c. Mise en place d'une aide territoriale</u>
Détails		<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de groupe de travail afin de définir les modalités et l'euro-compatibilité - animation CFT/PDM
2. Peuplements mixtes et/ou mélangés		
<u>Etapas</u>		<u>Lancement du dispositif</u>
Détails		- animation en lien avec les partenaires
3. Irrégularisation des peuplements feuillus et résineux		
<u>Etapas</u>	<u>a. Amélioration des connaissances</u>	<u>b. Application sur le territoire</u>
Détails	<ul style="list-style-type: none"> - recherche parcelles de référence - mise en place du suivi – réseau AFI 	<ul style="list-style-type: none"> - travaux d'irrégularisation sur des secteurs cibles - recherche de parcelles à irrégulariser sur les SIP et les secteurs de PDM
4. Réalisation de nouveaux outils pédagogiques		
<u>Etapas</u>	<u>a. Mise en place de martélosopes</u>	<u>b. Réalisation et diffusion du comparatif</u>
Détails	<ul style="list-style-type: none"> - sélections des secteurs d'installation - réalisation des martélosopes - actualisation des martélosopes de l'ONF 	<ul style="list-style-type: none"> - synthèse bibliographique (application sur le territoire) - création d'un groupe de travail - discussion et détermination du contenu - réalisation et diffusion

Dépenses prévisionnelles					
Sous action	Descriptif	Nature	MO	2011	2012-2013
n°1 à 4	Animation CFT		PNR	45j	45j/an
n°1	Etude sur la régénération naturelle – état des lieux et perspectives		PNR	2 500 €	
n°1	Communication sur la régénération naturelle		PNR/CRPF		6 000 €
n°1-2-3	Mise en place d'une aide – régénération, irrégularisation et plantation diversifiée naturelle		Propriétaires forestiers		120 000 €
n°2	Réseau de placette AFI – installation de parcelles de référence		PNR	6 000 € (1 dispositif)	6 000 € (1 dispositif)
n°4	Etude préalable – réalisation du comparatif		PNR		2 500 €
n°4	Edition et diffusion du comparatif		PNR		3 000 €
n°4	Installation de plusieurs martélosopes (préparation terrain et saisie des données)		PNR	19 000 €	
Total				27 500 €	137 500 €

Coût total estimé : 165 000 €

Plan de financement prévisionnel				
Sous action	Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.7. et 5.3.	Taux de financement	Coût
n°1	Etude sur la régénération naturelle	Autofinancement	100%	2 500 €
n°1	Communication	Région (DRDR - mes.111B)	20%	1 200 €
		Europe (FEADER)	50%	3 000 €
		Autofinancement	30%	1 800 €
n°2	Réseau de placette AFI	Région	??%	
		AFI	20%	2 400 €
		Autres partenaires		
		Autofinancement	20%	2 400 €
n°1 à 3	Aide territoriale – régénération, irrégularisation, plantation diversifiée	Région	??%	? €
		Autofinancement	??%	? €
n°4	Etude préalable du comparatif	Région		
		Autofinancement		
		Autofinancement		
n°4	Edition et diffusion du comparatif	Région (DRDR - mes. 111B)	20%	600 €
		Europe (FEADER)	50%	1 500 €
		Autofinancement	30%	900 €
n°4	Installation de martélosopes	Région	??%	
		Partenaires	??%	
		Autofinancement	??%	

Recette estimée : ? €

Indicateurs de suivi

- réalisation du parcours de sensibilisation
- évolution de la surface conduite en régénération naturelle
- surface ayant bénéficié des dispositifs d'aide
- nombre de propriétaires ayant fait appel à ces dispositifs
- nombre de parcelles références installées (réseau AFI)
- réalisation du martéloscope
- nombre d'exemplaires diffusés
- nombre de sites équipés

OBJECTIF 2 – Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

Action IV.3. Accompagner l'exploitation et la gestion forestière le long de cours d'eau

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité
OBJECTIF 2 – Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

L'exploitation forestière est l'étape pouvant être la plus impactante pour la préservation de la qualité des cours d'eau. Outre les franchissements de cours d'eau (voir action IV.4), la préparation du chantier est essentielle pour limiter les impacts (ouverture de pistes de débardage, contournement des zones humides, techniques de débardage, coupes...). Le manque de temps des professionnels ne leur permet pas toujours d'anticiper toutes ces problématiques (faible repérage). Un accompagnement en amont des chantiers sylvicoles en zone de moyennes (>20°) et fortes pentes (>30°) intégrant la dimension « eau » (technicien de rivières) complétant celui des gestionnaires est indispensable.

Les lubrifiants utilisés lors de l'exploitation forestière génèrent des pollutions au niveau des sols et des eaux de ruissellement. Les tronçonneuses, débroussailleuses et machines d'exploitations forestières (fluides hydrauliques, huile de moteur, graisse) utilisent des lubrifiants. Les huiles des tronçonneuses sont les principales sources de pollutions. Elles sont dites perdues car directement déversées sur la parcelle (consommation d'une abatteuse 0,1l/m³ contre 0,2l/m³ pour un bûcheron) et représentent environ 100 000 litres par an sur le territoire du PNR (en France 10 millions de litres par an). Les ruptures de flexibles représentent une perte moindre avec environ 2 000 l/an (chiffres basés sur les Rendez-vous techniques de l'ONF, n°7-2005). Les huiles biodégradables en exploitation forestière présentent une réelle avancée au niveau environnemental et de bonnes caractéristiques techniques (meilleur graissage et une bonne stabilité thermique). Il est urgent d'intervenir sur cette problématique et d'accompagner les ETF en anticipant l'évolution de la législation.

La transposition de l'expérimentation menée dans l'action I.2. sur un linéaire « cours d'eau » serait une démarche particulièrement intéressante et innovante. Elle permettrait d'allier les problématiques forestières de mobilisation (place de dépôts, exploitation), d'entretien du linéaire (gestion des embâcles, de la ripisylve), de préservation ou restauration des populations de la faune aquatique et de paysage (ouverture de cône de vision).

Contenu

1. Chantiers sylvicoles en zone de moyennes et fortes pentes

- a. poursuite des chantiers tests sur des méthodes d'exploitations alternatives
- b. formation des techniciens de rivière des communautés de communes*
- c. accompagnement technique

2. Organisation d'achat groupé de bio-lubrifiants

en lien avec l'action I.3. « Rencontrer les entreprises de travaux forestiers »

3. Expérimentations d'alternatives forestières à l'interface eau/forêt

- mise en place d'une méthodologie expérimentale

*se référer à l'action V.1. concernant le programme de formation de la charte forestière

Localisation géographique

Sur le territoire du PNR

Plus particulièrement sur des sections de cours d'eau du PNR fortement impactés par les plantations monospécifiques en berges et à fort enjeu environnemental.

Objectifs recherchés

- préserver le sol des parcelles forestières
- limiter les départs de fines dans les cours d'eau lors des exploitations
- donner une approche forestière de la gestion de l'eau aux techniciens de rivière
- développer des alternatives dont la mise en œuvre est facile et peu onéreuse
- développer l'utilisation de lubrifiants biodégradables
- anticiper les préconisations issues du futur décret d'application de la loi d'orientation agricole
- impliquer les exploitants à une démarche environnementale
- réaliser une gestion forestière intégrant les enjeux d'entretien de cours d'eau et de préservation ou restauration des populations patrimoniales de faune aquatique
- améliorer l'entretien pluriannuel des cours d'eau
- inciter un plus grand nombre de propriétaires à une gestion forestière intégrant une approche environnementale
- créer un nouveau levier pour inciter à la gestion et la mobilisation des bois

Maître d'ouvrage

PNR / Communautés de communes / Exploitants / Privés

Partenaires

Agences de l'eau, communautés de communes, chambres d'agriculture, ONF-cellule paysage, fédérations de pêche, Exploitants forestiers, ETF, EDT, APIB, coopératives forestières, ONF, CFPPA, FCBA.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2011	2012-2013
1. Chantiers sylvicoles		
<u>Etapes</u>	<u>a. Chantiers tests</u>	<u>b. et c. Formation et accompagnement technique</u>
Détails	- relation avec le Contrat territorial Vienne Amont - mise en place de chantiers tests dont notamment par câble mats	- formation des techniciens de rivière - accompagnement des chantiers
2. Organisation d'achat groupé d'huile biodégradable		

Etapes	Animation	Poursuite de l'animation & achat
Détails	- prise de contact avec ETF - liste des entreprises intéressées	- organisation d'achat groupé
3. Expérimentation d'alternatives forestières à l'interface eau/forêt		
Etapes	Diagnostic & programme d'action	Animation
Détails	- réaliser un diagnostic global sur les parcelles attenantes au cours d'eau (étude cadastrale, forestier, paysager, d'entretien, de restauration de berges, environnemental) - définir les actions - estimer le surcoût des actions proposées - informer les propriétaires (réunion publique)	- animation auprès des propriétaires pour la conduite des actions - réalisation d'appel d'offre concernant les travaux

Dépenses prévisionnelles

Sous action	Descriptif	Nature	MO	2011	2012-2013
n°1 et 3	Suivi, organisation - animation CFT		PNR	5j	5j/an
n°1	Chantiers tests sylvicoles (travaux, mesures)		Exploitants	5 000 €	5 000 €/an
n°1	Accompagnement technique		Comcom	Tps homme	Tps homme
n°3	Diagnostic d'entretien du cours et animation		Comcom	3j	15j
n°3	Diagnostic forestier		Comcom	2 500 €	
n°3	Diagnostic paysager		ONF	3j	
n°3	Diagnostic environnemental (faune piscicole, franchissement...)		Fédération de pêche / PNR	?	
n°3	Accompagnement du surcoût des travaux sylvicoles		Privés		dépendant du diagnostic
Total				2 500 €	

Coût total estimé : 2 500 €

Plan de financement prévisionnel

Sous action	Descriptif	Dispositif de financement	Taux de financement	Coût
n°1	Chantiers tests*	Contrat Territorial Vienne Amont 2010-2015		
		Agence de l'eau Loire-Bretagne	40%*	6 000 €
		Région	20%	3 000 €
		Autofinancement	40%	6 000 €
n°3	Diagnostic global (Contrat Parc 2008-2010 fiche action n°5)	CG	20%	
		Europe (FEDER sous réserve)	25%	
		Autofinancement	55%	

* dépendant du type de masse d'eau, le taux d'intervention peut varier de 30 à 50%

Recette estimée : 1 400 €

Indicateurs de suivi

- nombre de chantiers sylvicoles suivis par les techniciens de rivière en zones de moyenne et forte pente
- nombre d'accompagnement de chantiers sylvicoles
- nombre de chantiers tests mis en place
- suivi effectué et rendu des mesures
- nombre de propriétaires contactés
- linéaire de travaux engagés
- indicateurs d'habitats (renaturalisation des berges, diversification des faciès du lit mineur)
- nombre d'espèces aquatiques patrimoniales cibles
- nombre d'entreprises converties aux lubrifiants bio
- nombre d'entreprises participant aux achats groupés

Action IV.4. Accompagner le franchissement de cours d'eau

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :

ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité

OBJECTIF 2 – Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

Priorité ****

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Le passage d'engin dans les cours d'eau, lorsqu'il ne peut être évité, est particulièrement problématique dans les exploitations forestières. Il est préjudiciable à la faune piscicole (blocage du continuum, destruction de l'habitat) et à la qualité des cours d'eau (pollution, matière en suspension). Sur le territoire, les exploitations forestières, du fait du morcellement important des propriétés, concernent très fréquemment des coupes de faible étendue. Dans ces chantiers où le franchissement de cours d'eau est indispensable, l'utilisation de kits de franchissements se voit particulièrement adaptée. Pourtant, ces kits restent peu utilisés par les petites entreprises de travaux forestiers. En ce sens, la mise à disposition de kits de franchissement sur le territoire du Parc aux entrepreneurs de travaux forestiers trouve tout son intérêt.

L'installation de nouveaux franchissements permanents permettrait de compléter ceux existants et l'utilisation de kits de franchissement. L'utilisation de ponts en bois est particulièrement intéressante. Elle offre les avantages suivants : aucun impact sur le cours d'eau (contrairement au passage busé), l'utilisation possible de bois local (valorisation, communication possible sur le Douglas) et une bonne intégration paysagère. La réalisation des modèles types de pont de bois, répondant à différents cas rencontrés (largeur de cours d'eau, usages d'exploitation), réalisable par une entreprise locale, sur un ou plusieurs cours d'eau abritant des espèces d'intérêt patrimonial permettrait de conjuguer exploitation forestière, préservation d'espèces patrimoniales, attractivité du territoire et valorisation de savoir-faire.

Contenu

1. Mettre à disposition des entrepreneurs de travaux forestiers des kits de franchissement

- réalisé par le contrat Parc 2008-2010
- suivi annuel

2. Développer et installer des modèles de franchissements permanents en Douglas

- étude et conception technique d'ouvrages d'art type par cas identifiés
- installation d'ouvrages à vocation démonstrative en forêt ou voirie publique

Localisation géographique

Sur tout le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- limiter les impacts des chantiers sylvicoles sur les cours d'eau
- accompagner les petites entreprises travaillant sur le territoire du PNR
- sensibiliser les ETF à l'utilisation de kits de franchissement

- développer des modèles types de franchisements pérennes en bois local

Maître d'ouvrage

PNR / Communautés de communes / Communes / ONF

Partenaires

Communautés de communes, Plate-forme bois d'Egletons, IUT d'Egletons, ONEMA, fédérations départementales de pêche, Plate-forme d'expérimentation forestière, SIVOM de la Courtine, CFPPA, PNR du Morvan.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Étapes de réalisation

Année	2012	2013
1. Mettre à disposition des kits de franchissement		
<u>Étapes</u>	<u>Suivi</u>	
Détails	- bilan - évolution de l'action pour la rendre la plus efficace possible, modification du protocole (au niveau des lieux de stockage, nombre de kits disponible...) extension sur d'autres territoires...	
2. Développer et installer des modèles de franchisements permanents		
<u>Étapes</u>	<u>Conception & communication</u>	<u>Réalisation & suivi</u>
Détails	- définition de franchissement type (largeur du cours d'eau, type de chantier sylvicole, engins circulants, finalité du franchissement) - étude technique sur différents types d'ouvrage d'art - estimation des coûts et de la durabilité, - validation par un bureau d'étude, - réalisation d'une plaquette d'information	- réalisation - entretien par les communautés de communes - suivi de la durabilité des ponts dans le temps (retour d'expérience avec le PNR du Morvan)

Dépenses prévisionnelles

Sous action	Descriptif	Nature	MO	2012	2013
n°1 et 2	Suivi - Animation CFT		PNR	15j	15j
n°2	Conception technique		PNR	10 000 €	
n°2	Communication		PNR		5 000 €
n°2	Installation des ponts de bois		Comcom/ com/ONF		35 000 €
Total				10 000 €	40 000 €

Coût total estimé : 50 000 €

Plan de financement prévisionnel

Sous action	Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.4.2.	Taux de financement	Coût
n°2	Conception technique et communication	Région	50%	7 500 €
		Europe (FEDER mes.42 sous réserve)	25%	3 750 €
		Autofinancement	25%	3 750 €
n°2	Installation des ponts en bois	Région	50%	17 500 €
		Europe (FEDER mes.42 sous réserve)	25%	8 750 €
		Autofinancement	25%	8 750 €

Recette estimée : 37 500 €

Indicateurs de suivi

- nombre annuel d'emprunt
- nombre d'ETF ayant emprunté les kits
- perte et dégradation des tuyaux
- nombre de ponts de bois installés
- efficacité des modèles types

OBJECTIF 3 – Améliorer notre connaissance du territoire et les possibilités sylvicoles qui s’offrent à nous

Action IV.5. « Sylviculture et changements climatiques »

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité
OBJECTIF 3 – Améliorer notre connaissance du territoire et les possibilités sylvicoles qui s’offrent à nous
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L’ACTION

Contexte de l’action

Les dernières observations nationales réalisées dans le cadre du suivi des effets du changement climatique montrent un changement de la croissance des arbres, de leurs cycles phénologiques (débourrement, floraison, fructification, sénescences des feuilles), de la répartition des espèces (aire biogéographique, dépendant du mode de dissémination) et des conséquences sur les populations d’insectes forestiers.

De nombreuses études et d’observatoires ont été mis en place (par exemple l’observatoire national de la phénologie). Le stress hydrique estival et l’autécologie des essences seront les principaux facteurs de sensibilité. La caractérisation de la réserve utile des sols, les conséquences des travaux préparatoire du sol (sous solage, dessouchage...), le fonctionnement hydrique des peuplements (travaux sylvicoles, associations d’essences, type de peuplements) et l’autécologie (plasticité, diversité génétique infraspécifique) sont autant de paramètres et de pistes de réflexions sur l’adaptation future des peuplements.

Plusieurs thématiques peuvent être pertinentes à étudier comme la typologie des stations intégrant la variante climatique (caractérisation de la réserve utile du sol), la conduite des peuplements (sylviculture, renouvellement).

Outre ces aspects, une réflexion plus large pourrait être conduite dans le cadre d’échanges transnationaux sur le développement de bois énergie, bois construction, utilisation de la biomasse en lien avec l’évaluation environnementale et la durabilité de la ressource exploitée.

Contenu

- élaboration d’un projet de recherche, d’expérimentation et d’échanges sur la sylviculture et les changements climatiques à l’échelle du Massif Central et/ou transnational

Localisation géographique

Sur le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- anticiper les conséquences du changement climatique et orienter la gestion sylvicole en conséquence
- mutualiser les efforts de recherche
- développer des échanges et transferts de compétences

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires potentiels

FCBA, CRPF, ONF, Plate-forme d'expérimentation forestière, INRA, GDF, CETEF, CRENL, Syndicats des propriétaires forestiers, PNR du Livradois Forez, PNR du Morvan et IPAMAC, Centre forestier technologique de Catalogne.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**Étapes de réalisation**

Année	2010	2011 - 2012
Étapes	<u>Phase d'émergence</u> en lien avec les autres territoires (tel que le Livradois-Forez)	<u>Lancement de la phase expérimentale</u>
Détails	- définition des attentes et des problématiques - définition du protocole de suivi - recherche de financements	- choix des placettes de suivi - mise en place du suivi

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2010	2011	2012
Suivi - animation CFT		PNR			20j
Elaboration du projet		PNR			15 000 €
Mise en place du dispositif expérimental		PNR			10 000 €
Total					25 000 €

Coût total estimé : 25 000 €

Plan de financement néant**Dispositif de financements envisagé**

AFORCE ; CFAAC ; programme Interreg

Non financé par le contrat Parc 2011-2013**Indicateurs de suivi**

- nombre de partenaires participants à la mise en place et à la mise en oeuvre du protocole
- nombre de territoire ayant adhéré à cette démarche au sein du Massif Central

Action IV.6. Mettre en place un outil d'aide à la décision pour tendre à l'équilibre sylvo-cynégétique

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité
OBJECTIF 3 – Améliorer notre connaissance du territoire et les possibilités sylvicoles qui s'offrent à nous
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

L'arrivée du Cerf sur le territoire du PNR inquiète plus d'un propriétaire, constatant souvent des dégâts plus ou moins préjudiciables à l'avenir de leurs peuplements (abrouissements, frottis, écorçages). Les secteurs de La Courtine (23) et autour des communes de Saint Fréjoux (19) et Saint Etienne aux Clos (19) sont particulièrement touchés.

Plusieurs outils sont utilisés sur le territoire afin de connaître l'état actuel et l'évolution des populations de cervidés (indice kilométrique-comptage au phare, comptage à l'écoute du brame). Mais aucun ne prend l'approche forestière pour déterminer la viabilité d'un peuplement par rapport à la pression cynégétique. Comment arriver à un équilibre sylvo-cynégétique ? L'indice de consommation et l'indice de pression sur la flore sont des protocoles permettant de suivre la pression exercée par les cervidés sur un massif forestier. Ces protocoles, « trop lourds », ne sont pas utilisés sur notre territoire.

Le département du Cantal confronté aux mêmes attentes des forestiers a mis en place un observatoire de l'impact des cervidés sur les milieux forestiers (protocole issu du CEMAGREF) appliquant une entrée de dégâts forestiers.

S'intégrant dans la même démarche, la mise en place d'un premier suivi « test », à une échelle réduite (un massif forestier ou quelques communes), permettrait d'évaluer la pression des cervidés et de connaître l'avenir des peuplements sur la zone considérée.

Cette expérience pourrait être une première étape avant de poursuivre cette initiative à plus grande échelle car il est évident qu'une approche par unité de gestion est nécessaire pour atteindre un équilibre des populations de cervidés.

Contenu

- recueil d'informations nécessaires à la constitution de bases de données sur l'Abrouissement/Frottis (cerf, chevreuil) et l'écorçage (cerf)
- détermination des parcelles à étudier par unité d'échantillonnage (10 à 20 parcelles par unité)
- évaluation des dégâts

Localisation géographique

Sur une partie du territoire du PNR

Objectifs recherchés

- diagnostiquer l'avenir sylvicole du peuplement étudié
- déterminer les dégâts de gibier au niveau des plantations forestières
- apporter un outil d'aide à la décision lors de l'attribution des plans de chasse

- recueillir des éléments permettant d'orienter la gestion forestière

Maître d'ouvrage potentiel

PNR

Partenaires associés

COFOR 15, FDC 19, SPF 19, FDC 23, SPF23, FRC, Union Régionale de la Forêt privée du Limousin, CEMAGREF, ONCFS, GDF, ONF.

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2011	2012	2013
<u>Etapas</u>	<u>Mise en place du protocole</u>	<u>Lancement du suivi</u>	<u>Poursuite du suivi</u>
Détails	- recueil des données et constitution d'une base de suivi (documents de gestion, bilan des reboisements...) - échantillonnage par rapport à la sensibilité des peuplements		

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012	2013
Mise en place, suivi - animation CFT		PNR	10j	10j	10j
Recueil d'information – constitution des bases de suivi		PNR	10 000 €		
Evaluation des dégâts (suivi des parcelles)		à définir	nb de j	nb de j	nb de j
Total			10 000 €		

(dépendant de l'étendu du secteur, qui restera à déterminer dans le cadre de l'animation de la charte forestière)

Coût total estimé : 10 000 €

Plan de financement prévisionnel

Plan de financement néant
Non financé par le contrat Parc 2011-2013

Descriptif	Dispositif de financement	Taux de financement	Coût
Constitution des bases de suivi	Etat		
	Région		
	Département		
	Partenaires		
	Autofinancement		

Recette estimée : ? €

Indicateurs de suivi

- nombre de structure partenaire du suivi
- prise en compte dans la réalisation des plans de chasse

OBJECTIF 4 – Développer l'accueil du public en forêt

Action IV.7. Réaliser des aménagements sur les forêts à forte valeur patrimoniale

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU IV – Intégrer durablement la forêt du territoire dans un cadre économique, paysager et environnemental de qualité
OBJECTIF 5 – Développer l'accueil du public en forêt
Priorité ***

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Les Douglas des Farges, comptant parmi les plus hauts d'Europe, sont particulièrement importants pour le territoire (attractivité touristique, Site d'intérêt paysager). L'aménagement de ce site et l'organisation de son accès permettraient une mise en valeur touristique et appréciée des locaux. Rappelons que l'ONF est gestionnaire de cette parcelle située en forêt domaniale.

La forêt de Châteauvert et celle de Mirambel sont des sites d'intérêt écologique majeur. Leur valorisation touristique est donc particulièrement intéressante mais se doit être maîtrisée.

Contenu

- identification du potentiel de chaque site
- constitution de groupes de travail avec les différents acteurs concernés
- propositions de réalisations (poses panneaux, ouvertures de point de vue, réouverture de cheminements, création d'aires d'accueil, d'accès...).

Localisation géographique

Sur le territoire du PNR et notamment sur les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) identifiés dans la charte du Parc. Les sites pressentis sont les suivants : les Douglas des Farges, la forêt de Châteauvert et celle de Mirambel.

Objectifs recherchés

- aménager les sites forestiers remarquables
- valoriser les forêts remarquables de notre territoire
- améliorer l'attractivité du territoire et développer le tourisme

Maître d'ouvrage

ONF ou collectivités

Partenaires

Communautés de communes, communes, OT

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2011-2012-2013
Etapes	<u>Animation & assistance à projet</u>
Détails	- constitution de groupes de travail - propositions d'aménagement - réalisation des travaux

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012-2013
Animation CFT		PNR	20j	20j/an
Réalisation des travaux		ONF/collectivités	10 000 €	10 000 €
Total			10 000 €	10 000 €

Coût total estimé : 40 000 €

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.6.	Taux de financement	Coût
Réalisation des travaux	Région	30%	6 000 €
	Europe (FEDER mes.45 sous réserve)	40%	8 000 €
	Autofinancement	30%	6 000 €

Recette estimée : 14 000 €

Indicateurs de suivi

- nombre de sites valorisés
- type d'aménagement réalisé et connections avec les activités de tourisme

ENJEU V – Animer et mettre en œuvre la charte forestière

2 actions identifiées

Action V.1. Mettre en place un programme de formation pluri-annuel sur la forêt

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU V – Animer et mettre en œuvre la charte forestière

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

Outre la nécessité d'une animation permanente permettant de faire vivre la charte forestière, la formation des acteurs de la filière bois est une approche essentielle du programme d'action. L'approche se veut transversale et multi-fonctionnelle et traitera de nombreuses thématiques (voirie, chantiers sylvicoles, gestion durable, le bois dans la construction, le bois énergie, techniques sylvicoles, la prise en compte de la biodiversité forestière et du petit patrimoine bâti) adapté aux publics visés (élus, étudiants, propriétaires forestiers...).

Ce programme de formation sera réalisé en lien étroit avec les autres programmes existants notamment celui développé par l'URCOFOR et le CRPF. Il permettra de faire participer des intervenants externes enrichissant pour le territoire et spécialisés sur les thématiques traitées.

Contenu

- organisation de journées de formation

Localisation géographique

Sur le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- compléter les formations actuelles
- développer de nouvelles compétences sur le territoire du PNR
- rapprocher les différentes structures acteurs de la forêt
- sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel et culturel de la forêt
- sensibiliser les propriétaires aux interactions possibles entre la sylviculture et ce patrimoine

sous objectifs recherchés

- sensibiliser les propriétaires aux interactions entre la sylviculture et la biodiversité forestière
- améliorer la connaissance de la forêt et de sa gestion
- diversifier les modes de gestions sylvicoles
- préserver le petit patrimoine bâti (tumulus, croix, chapelles, moulins, puits, fontaines, abris de berger, murets...)

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires

Acteurs de la filière bois et associations de protection de l'environnement

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2010	2011-2013
Etapes	Définition du programme	Réalisation du programme
Détails	- définition du programme de formation pluri-annuel - recherche d'intervenants externes spécialisés dans les thématiques définies	

n° action	Thématiques envisagées	Public visé	Maître d'ouvrage	Coût estimé
I.1.	Voirie/chantiers sylvicoles	Formation de correspondants communaux (élus, ou bénévoles)	URCOFOR	3 000 €
I.4.	Exploitation forestière et gestion durable	ETF forestiers	FAFSEA/VIVEA	6 000 €
II.6.	Le bois dans la construction	Porteurs de projets (notamment élus)	URCOFOR	2 000 €
III.1.	Bois énergie	Elus	URCOFOR	3 000 €
IV.1.	Renouvellement adapté des peuplements (changements climatiques, choix des stations, provenance des plants)	Propriétaires forestiers	CRPF	1 000 €
IV.2.	Régénération naturelle, irrégularisation du feuillus et du résineux, martelage	Etudiants, propriétaires et gestionnaires forestiers	PNR	8 000 €
IV.3.	Gestion et exploitation forestière	Techniciens de rivière	PNR	2 000 €
	Sensibilisation à la biodiversité forestière et son interaction avec la sylviculture (chasse, entomofaune, chiroptère et avifaune)	Propriétaires forestiers	PNR/CRPF	2 000 €
	Reconnaissance et préservation du petit patrimoine bâti en forêt	Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers	PNR	1 000 €
	La gestion des peuplements feuillus	Propriétaires forestiers	PNR	1 000 €

Dépenses prévisionnelles

Descriptif	Nature	MO	2011	2012-2013
Animation CFT		PNR	10j	5j/an
Volet I : réalisation des formations à maîtrise d'ouvrage PNR		PNR		14 000 €
Volet II : réalisation des formations par d'autres maîtres d'ouvrage		autres		15 000 €
Total				29 000 €

Coût total estimé : 29 000 €

Plan de financement prévisionnel

Descriptif	Dispositif de financement Contrat Parc 2011-2013 fiche action n°4.7.	Taux de financement	Coût
Réalisation des formations volet I	Région	80%	11 200 €
	Autofinancement	20%	2 800 €
Réalisation des formations volet II	Europe (FEADER)	50%	7 500 €
	Autofinancement	50%	7 500 €

Recette estimée : 18 700 €

Indicateurs de suivi

- implication des propriétaires, gestionnaires et école forestière
- nombre de participants aux journées de formations

Action V.2. Animer et mettre en œuvre la Charte forestière de territoire

Références de la Charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
ENJEU V – Animer et mettre en œuvre la charte forestière

NATURE ET CONTENU DE L'ACTION

Contexte de l'action

La charte forestière du Parc Naturel régional de Millevaches repose sur un programme d'action nécessitant l'accompagnement technique, financier et/ou d'animation afin de mener à bien les 21 actions développées à l'issue des différentes rencontres et groupes de travail. Ce travail d'animation est donc nécessaire pour faire vivre la charte et la mener à terme.

Contenu

- mise en place de certaines actions
- suivi des actions et/ou accompagnement des maîtres d'ouvrage
- coordination des actions
- recherche de financements et montage de dossiers
- information de l'avancée de la charte forestière au comité de pilotage

Localisation géographique

Sur le territoire du PNR

Objectifs recherchés

- réaliser les actions programmées
- faire naître de nouvelles actions
- rapprocher les acteurs de la filière bois

Maître d'ouvrage

PNR

Partenaires

Tous les acteurs de la filière bois

ECHEANCIER ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etapes de réalisation

Année	2010	2011	2012
Etapes	Lancement de l'animation	Poursuite de l'animation	Poursuite de l'animation
Détails	x	x	x

Dépenses prévisionnelles			
Descriptif – maître d’ouvrage PNR	2010	2011	2012
Action I.1. Améliorer l’utilisation et l’entretien des voiries forestières	40j	5j	5j
Action I.2. Proposer des alternatives d’organisation et de gestion forestière à l’interface voirie/forêt		20j	20j
Action I.3. Rencontrer les entreprises de travaux forestiers	5j		
Action I.5. Mettre en place une gestion forestière durable prenant en compte les enjeux ornithologiques sur un secteur expérimental	10j	10j	10j
Action II.1. Faire émerger des initiatives collectives au sein des entreprises « artisanales » de la filière bois	20j	20j	20j
Action II.2. Communiquer sur les entreprises et leur savoir faire		25j	25j
Action II.3. Marquer « Parc » des produits et savoir-faire bois		20j	20j
Action II.4. Inciter à la création d’une gamme de mobilier en essences locales		40j	
Action II.5. Accompagner les projets de recherche appliquée sur le territoire	non financé		
Action II.6. Lancer un appel à projet pour l’extension bois de bâtis anciens communaux	10j	10j	10j
Action III.2. Réaliser un « Plan d’Approvisionnement Territorial » à l’échelle du PNR	10j	5j	5j
Action IV.2. Développer des alternatives de gestion forestière	45j	45j	45j
Action IV.3. Accompagner l’exploitation et la gestion forestière le long de cours d’eau	5j	5j	5j
Action IV.4. Accompagner le franchissement de cours d’eau		15j	15j
Action IV.5. « Sylviculture et changements climatiques »	non financé		
Action IV.6. Mettre en place un outil d’aide à la décision pour tendre à l’équilibre sylvo-cynégétique	non financé		
Action IV.7. Réaliser des aménagements sur les forêts à forte valeur patrimoniale	20j	20j	20j
Action V.1. Mettre en place un programme de formation pluri-annuel sur la forêt	10j	5j	5j
Total nombre de journées	175j	245j	205j
Total	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Coût total estimé : 120 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Descriptif	Dispositif de financement	Taux de financement	Coût
Mise en œuvre – animation	Région (DRDR - mes.341A)	40%	48 000 €
	Europe (FEADER)	40%	48 000 €
	Autofinancement	20%	24 000 €

Recette estimée : 96 000 €

Indicateurs de suivi

- actions mises en oeuvre
- nouvelles actions nées de l’animation de la charte

RECAPITULATIF

Communication et formations (documents, outils pédagogiques, manifestations, marquage)

n° action	Public visé	Thématique/nature	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Année de réalisation
I.1.	Elus / exploitants forestiers	Mode opératoire de l'exploitation forestière	PNR	5 000 €	2011
II.2.	Professionnels et particuliers	Catalogue des savoir faire de l'artisanat bois	PNR	6 000 €	2013
II.3.	Entreprises bois	Marquage PNR	Entreprises	4 000 €	2012-2013
		Bilan carbone	PNR	15 000 €	2013
II.4.	Tout public	Concours design sur le mobilier bois	PNR	10 000 €	2012
IV.2.	Etudiants, propriétaires forestiers	Synthèse et parcours de sensibilisation sur la régénération naturelle	PNR	8 500 €	2011-2013
V.1.		Programme de formation	PNR et autres	29 000 €	2011-2013
			6 actions	77 500 €	

Etudes (expérimentations, diagnostics, chantiers tests sylvicoles, rencontres professionnelles)

n° action	Nature	Thématique	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Année de réalisation
I.2.	Diagnostic global	Axe départemental dimension forestière, paysagère et d'aménagement de voirie	CG/PNR	8 500 €	2012-2013
I.5.	Diagnostic	Phase émergence du PDM	PNR	10 000 €	2011
II.3.	Etude	Stratégie marquage bois	PNR	45 000 €	2012
II.6.	Etude	Intégration paysagère et architecturale d'une extension bois sur un bâti communal	PNR	30 000 €	2011-2013
III.2.	Outil	Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie et bois d'oeuvre	URCOFOR	60 000 €	2011
IV .2.	Etude Expérimentation	Gestion forestière, sylviculture: économie/biodiversité	PNR	14 500 €	2011-2013
IV.3.	Expérimentation Diagnostic global	Chantiers tests sylvicoles Cours d'eau dimension forestière, environnementale, paysagère	Comcom/PNR/ Exploitants	17 500 €	2011-2013
IV.4.	Etude	Conception technique de type de ponts de bois	PNR	10 000 €	2012-2013
IV .5.	Expérimentation	Changement climatique	PNR	25 000 €	2012
IV .6.	Suivi	Viabilité des peuplements (dégâts de gibier)	PNR	10 000 €	2011-2013
			10 actions	230 500 €	

Investissements (dispositifs d'accompagnement sylvicoles, travaux d'aménagement, animation forestière, accueil du public)

n° action	Nature	Thématique	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Année de réalisation
I.2.	Travaux	Réalisation d'aménagements de voirie, paysagers et sylvicoles	CG/PNR	à définir	2013
I.5.	Animation forestière	Mise en œuvre du PDM	PNR	120 000 €	2012-2014
II.1.	Investissement	Développement des petites entreprises de transformation bois	à définir	à définir	2011-2012
IV.1.	Dispositif OPAFE	Diminution du morcellement – échange amiable	PNR	90 000 €	2011-2013
IV.2.	Dispositif	Accompagnement sur la régénération naturelle, irrégularisation et plantation diversifiée	Propriétaires	120 000 €	2011-2013
IV.4.	Investissement et aménagement	Installation de ponts de bois	Comcom/com/ ONF	35 000 €	2013
IV.7.	Aménagement	Accueil du public en forêt	ONF/collectivités	20 000 €	2011-2013
V.2.	Animation	Charte forestière de territoire	PNR	120 000 €	2011-2013
			8 actions	505 000 €	